

Le Petit Breton

Cinquième année. — N° 222

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION DES RÉPUBLICAINS DÉMOCRATES DU FINISTÈRE
(Ligue Nationale de la Démocratie)

Dimanche 28 Décembre 1924

LES ANNONCES SONT REÇUES
Dans nos bureaux, 38, rue du Pré-Botté, — Téléph. 1-87
à PARIS, 20, boul. Montmartre, — Tél. Gut 01-88
ET DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ

ABONNEMENTS
France et Colonies. 6 fr. 25 fr. 13 fr. 7 fr.
Etranger..... 13 fr. 7 fr.
On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Directeur : O. BERTHOU, 7, Rue au Fil, MORLAIX
Téléphone : 1-09
REDACTION : 7, rue au Fil — MORLAIX

Les Socialistes contre les Paysans

Les Républicains-Démocrates n'ont pas, à l'exemple de leurs adversaires, deux attitudes : l'une pour la période électorale, l'autre dans l'intervalle des consultations populaires.

Lorsqu'en mai dernier, nous affirmions que le socialisme, par définition même, était l'ennemi des paysans et de la propriété rurale, les Goude, Masson et C^o jetaient les hauts cris et se proclamaient les plus fermes soutiens de l'agriculture.

Il y avait pourtant un certain amendement Vincent Auriol qui les embarrassait cruellement...

Nos lecteurs se rappellent que cette proposition — présentée à la dernière législature — avait pour but d'obliger le cultivateur à tenir à la disposition des agents du fisc un véritable registre mentionnant ses achats, ses ventes, ses frais généraux. Rien n'était oublié pour assurer la taxation rigoureuse des bénéfices agricoles.

Aujourd'hui, Vincent Auriol est président de la Commission du Budget. Il essaie donc de reprendre sa formule.

Dociles, les radicaux du Bloc des Gauches ont dû accepter, sous la férule socialiste, l'article 13 élaboré par la Commission du Budget pour être incorporé dans la prochaine loi des Finances.

Cet article institue la recherche du bénéfice réel pour les assujettis à l'impôt sur les bénéfices agricoles dont le revenu forfaitaire dépasse 7.000 fr. par an et qui occupent en permanence plus d'un ouvrier agricole.

Voilà le premier cadeau du Bloc des Gauches à l'agriculture.

Aux consommateurs, on donne le pain cher.

Aux producteurs — qui essaient, malgré le prix élevé des engrais et de la main-d'œuvre, d'augmenter le rendement de la terre — on octroie généreusement l'ingénierie et la taxation fiscales.

Brave électeur, c'est bien cela n'est-ce pas qu'on t'avait promis en campagne électorale ?

Pour bien connaître, d'ailleurs, la pensée socialiste, consultez Compère-Morel qui s'est fait, dans son Parti, le spécialiste des questions agricoles.

Ce bon apôtre, papillard et doucereux, vient de déposer une proposition de loi signée des 104 députés socialistes, y compris le cher Blum et nos vieilles connaissances : Goude et Masson... très compétents en matières agricoles, comme chacun sait.

C'est là qu'apparaissent toute l'astuce et tout le venin de la doctrine socialiste cachés sous des affirmations trompeuses. Compère-Morel essaie d'établir, par des chiffres complaisants que l'impôt sur les bénéfices agricoles ne rend pas assez.

Dans son amour pour la justice distributive, notre bon collectiviste ne veut pas se demander si la cause n'en est pas aux agents de l'Administration dont la tâche s'est singulièrement alourdie, et si, d'autre part, la base de l'évaluation n'aurait pas besoin d'un remaniement équitable suivant les cultures et les régions.

On sait, en effet, que la dernière Chambre avait, à une énorme majorité, consacré l'application du forfait pour la détermination du bénéfice agricole ; ce fameux forfait, obtenu, à juste titre également, par les petits commerçants assujettis au chiffre d'affaires.

Deux éléments concourent à déterminer, sous le régime du forfait, le bénéfice agricole servant de base à l'impôt : 1° La valeur locative, telle qu'elle figure au cadastre.

2° Le coefficient mobile voté tous les ans par le Parlement d'après les natures de culture et par département.

Une pareille assiette est simple, claire, facile à perfectionner puisque ces deux éléments reposent sur des données réelles susceptibles d'être contrôlées et remaniées. En cette matière, la collaboration des syndicats professionnels avec l'Administration serait de la plus grande utilité. Ce serait une application de nos principes démocratiques.

Mais les disciples de Karl Marx ne l'entendent pas ainsi. Que deviendraient alors l'esprit de Parti et la lutte des classes ?

Il leur faut donc diviser la société en deux catégories : Ceux qui ne paient rien et qui recevront des avantages de toutes sortes prélevés sur le budget, et ceux qui paient et triment pour les autres. Il s'agit, pour les malins et les ambitieux, de rester ou de passer dans la première zone : voilà l'étatisme et le socialisme en action !

La démarcation sera faite d'après « le montant brut des recettes d'exploitation » — le chiffre d'affaires en somme —, nous citons Compère-Morel. Et il ajoute : « Ce chiffre d'affaires est relativement facile à établir d'après la consistance de l'exploitation et les mercuriales, au surplus, c'est le contrôleur qui devrait être en mesure d'établir, avant de mettre en œuvre le nouveau régime de taxation, que la limite prescrite par la loi se trouve dépassée. »

Nous voilà en plein arbitraire et à la merci des fonctionnaires, guidés et conseillés par les bons camarades socialistes.

« Cette limite, continue Compère-Morel, a paru pouvoir être fixée à 100.000 francs. »

Ah ! Je connais ce chiffre. C'est celui que le camarade Goude faisait naguère miroiter, aux paysans de chez nous, comme le point de démarcation entre la grosse et la petite propriété ; la première devant être socialisée et expropriée, la seconde laissé entre les mains de l'exploitant...

Seulement, gênés par nos questions précises, les bons apôtres ont fini — en période électorale bien entendue — par renier le système, et le célèbre Le Gouc en avait cherché un autre tout aussi absurde et reposant sur les signes extérieurs...

Nous renvoyons nos socialistes finistériens à l'école de Compère-Morel. Leur maître, se rendant parfaitement compte de la fragilité de son système, le corse par une autre mesure : « rendre obligatoire la déclaration par communes de l'étendue et de la consistance de chaque exploitation rurale. »

Nous y voilà. Et Compère-Morel tend la main à Vincent Auriol.

Désormais, la machine est prête à fonctionner : les soi-disant riches, les capitalistes sont catalogués ; la déclaration est obligatoire, il sera facile, d'ailleurs, de l'imposer par le jeu des amendes fiscales et autres.

Maintenant, le tour de vis, c'est-à-dire la taxation.

Rien n'empêche, au gré des circonstances ou des caprices de la majorité, d'abaisser la barrière des 100.000 francs, d'augmenter ou de diminuer, même par régions, le nombre des favorisés, c'est-à-dire de « ceux qui continueront à payer l'impôt suivant le régime forfaitaire actuel » (que Compère-Morel déclare faux et dérisoire), et les autres : les parias, les tondus, ceux qui votent mal évidemment...

Pour nous, démocrates, nous enregistrons avec satisfaction de telles propositions.

Nous verrons si le Bloc des Gauches les votera et se mettra, une fois de plus, à la remorque des socialistes en leur permettant de faire leur première tentative de collectivisme agraire, ou s'il résistera pour tomber dans l'impuissance et la timidité bourgeoises.

Quant à nous, nous avons une politique fiscale et une politique rurale.

Elle est fondée sur l'égalité des citoyens devant la loi et devant l'impôt ; elle suppose que chacun a son effort à fournir, mais que cette « contribution », comme disaient les ancêtres de 1789, doit être proportionnée aux moyens, c'est-à-dire à la fortune du redevable.

Pour nous, pas de classes assujetties à des systèmes différents.

Pas d'arbitraire ni de mainmise absolue de l'Etat sur le produit du travail et de l'épargne.

Les larges dégrèvements que nous préconisons reposent sur les charges de famille (Compère-Morel, en bon socialiste, n'en parle pas bien entendu) et sur les matières de première nécessité.

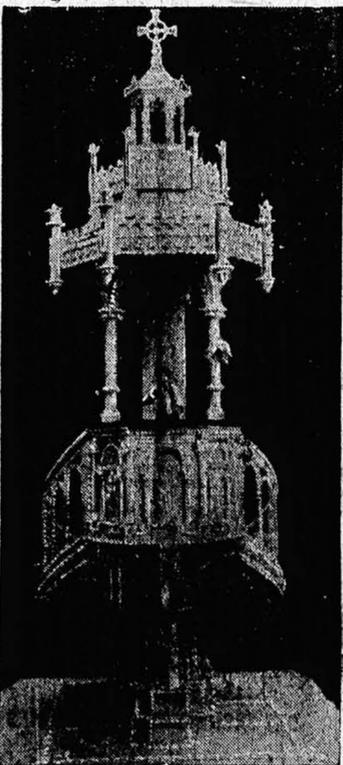
Voilà pourquoi nous estimons que l'agriculture, productrice des denrées alimentaires, mérite d'être encouragée, protégée, défendue.

Voilà pourquoi, aussi, nous restons fidèles à notre formule de réduction des impôts indirects de consommation.

A la domination de l'Etat, à ses méthodes d'ingénierie et d'arbitraire, nous opposons, pour les bénéfices agricoles, le régime du forfait — le seul, d'ailleurs, usité à l'heure actuelle dans les autres nations, même en Angleterre, pays de grande industrie et de gros domaines.

Nous voulons l'assouplir, l'améliorer dans le sens de la Démocratie, c'est-à-dire de la justice sociale, mais non le

A l'Exposition du Travail de Rennes Une œuvre tout en sucre



Voici l'un des objets les plus remarquables de l'exposition du travail de Rennes. Elle représente la chaire de l'église de Paramé. Cette reproduction est entièrement en sucre. Elle est l'œuvre de M. Chevestrier, confiseur à Paramé. Ce remarquable objet a été désigné pour être envoyé à l'exposition de Paris.

L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE

Par 237 voix contre 179, la Chambre a décidé que son président serait élu au scrutin public.

On comprend la manœuvre : Il s'agit de sauver M. Painlevé, le président actuel dont la nullité fait peine à nombre de ses amis politiques mêmes. Les hommes du Cartel des Gauches — comme ils se connaissent — ont craint des lâchages. Voilà pourquoi ils ont demandé et obtenu que la Chambre française fasse exception à la règle du scrutin secret pour l'élection du président, qui est celle de tous les Parlements parce que dans tous les Parlements on estime justement que celui qui préside ne doit pas être l'homme d'un parti.

Par contre, un amendement de M. Marin proposant d'instituer le vote personnel dans tous les scrutins — parce que le vote des absents est une des monstruosités du règlement — a été repoussé par 294 voix contre 214. C'est de l'incohérence.

POUR LES RESERVISTES SACHANT CONDUIRE UNE AUTO

Les réservistes âgés de 20 à 43 ans, qui sont actuellement titulaires du permis de conduire un véhicule automobile (de tourisme ou industriel, motocyclette), sont invités à en faire la déclaration à la brigade de gendarmerie de leur résidence. Ils devront présenter, à l'appui de leur déclaration, leur livret individuel et leur fascicule de mobilisation — ou les pièces en tenant lieu — ainsi que leur permis de conduire.

primer pour une certaine catégorie de nouveaux « taillables et corvéables à merci. »

Merci du cadeau, Messieurs les socialistes — il porte sa marque d'origine : il nous vient de Russie.

Le paysan de France, tout comme nos compatriotes bretons, entend travailler, prospérer, s'émanciper, dans la liberté et par l'organisation professionnelle.

JEAN-YVES HYRRIEN.
Administrateur du Crédit Agricole et des Syndicats Ruraux.

Un homme a été coupé en morceaux Par quel misérable ?

M. Auguste Duchêne, veilleur de nuit, qui surveille différentes baraques où sont entreposés des outils appartenant aux ouvriers travaillant, soit au Métropolitain, soit à la réfection des chaussées, a découvert près des grilles du Métropolitain, à proximité de la station Jean-Jaurès, entre un tas de sable et une baraque, un paquet assez volumineux entouré d'une toile cirée neuve fortement ficelée.

A peine le paquet était-il ouvert qu'un cri d'horreur s'échappa de sa bouche. Il venait d'apercevoir un tronc humain, partant de la tête jusqu'au milieu du ventre, celui-ci ayant été coupé par le milieu à hauteur du nombril.

Le paquet fut transporté au commissariat, et le commissaire du quartier prévenu aussitôt. A peine le magistrat était-il arrivé à son bureau qu'il était avisé qu'un second paquet, enveloppé, lui aussi, d'une toile cirée semblable à la première, venait d'être trouvé quel de Jemmapes.

A l'intérieur se trouvaient la cuisse gauche et une partie du bassin. Enfin, vers 7 heures, ce matin, un enfant qui courait après un rat, dans une petite impasse près de la rue Louis-Blanc, trouvait, toujours à proximité de tas de sable et de pierres, un troisième paquet.

A l'intérieur se trouvaient deux bras et deux jambes coupées à hauteur du genou. Il ne manquait donc plus, pour reconstituer le corps, que la tête, la cuisse droite et une partie du bassin. Des recherches ont aussitôt commencé afin de retrouver les membres ; mais, jusqu'ici, elles n'ont donné aucun résultat.

Des premières constatations, il ressort qu'il s'agit d'un homme assez bien conformé, de taille moyenne. Son âge peut être évalué à environ 35 ans. Quant à la date de la mort, il est assez difficile de la fixer. Elle semble cependant récente ; aucun signe de décomposition n'a été relevé sur les membres.

Le cellulaire eut un sourire narquois : « Il ne s'agit pas d'une grève, déclara-t-il et nous n'avons aucune revendication à présenter. Nous voulons tout simplement vous faire sentir notre puissance et ce que nous pouvons faire le jour où nous voudrions nous servir. D'ailleurs, ceci n'est qu'une démonstration. Par ordre de la « cellule », le personnel va reprendre le travail dans un quart d'heure et toutes les machines se remettront à marcher. Je vais rester avec vous d'ici là pour vous montrer comment vos ouvriers communistes acceptent la discipline du parti. »

Effectivement, à l'heure indiquée, le personnel se remit au travail avec une ponctualité remarquable.

Est-il besoin d'un commentaire ?

DIX JOURS SANS VIVRES ET SANS EAU

On annonce que quinze pêcheurs de Chittagong, après avoir vogué à la dérive pendant trente-neuf jours dans le golfe de Bengale, sont arrivés samedi dans le port de Madras.

Partis de Chittagong le 11 novembre, ils avaient été entraînés par un cyclone au cours duquel ils perdirent leurs ancres et leurs bousoles. Lorsqu'ils arrivèrent à Madras il y avait dix jours qu'ils n'avaient plus de vivres et que leur provision d'eau était épuisée.

LES DÉMOCRATES

L'Opinion la grande revue politique parisienne, consacrée dans son numéro du vendredi 19 décembre dernier, un long article au sujet du nouveau parti populaire Démocrate.

Nos amis nous en sommes certains ne voudront pas, ne point continuer à mériter les loges et les espérances, qu'à travers la France à susciter la création de notre Parti, jeune, ardent et conquérant.

Déjà à travers toute la France, la propagande s'intensifie, les adhésions viennent nombreuses, nos amis de la Fédération des Républicains-Démocrates du Finistère, qui furent pour une grande part les artisans du nouveau Parti, auront à cœur de travailler plus que jamais à consolider les résultats acquis et à préparer de nouvelles victoires. Nous comptons sur eux !

O. B.

Les démocrates constituent le plus jeune des partis politiques. J'ai préféré le laisser dans l'ordre commode où notre vieille routine dénombre les partis, à la place que lui assignent ses tendances. Peut-être aurait-il été plus logique de ne traiter ce parti qu'en dernier lieu puisqu'il est un parti d'après-guerre, et qu'il s'est constitué, examen fait de ce qui lui a paru manquer aux autres partis, entraver ou paralyser leur action :

peut-être aurait-il mieux valu examiner d'abord ces autres partis, et conclure, comme les démocrates, qu'il y avait peut-être, hors des anciens cadres, une formule nouvelle à trouver. Mais, d'autre part, le parti des démocrates est celui qui appelle les observations les plus intéressantes, puisqu'il a paru que l'opinion réclamait impérieusement un regroupement des partis, sous menace de se désintéresser désormais des affaires publiques. Cette étude sera forcément sommaire et doit se borner à l'œuvre de celui qui a jugé aujourd'hui sur leur œuvre ; aussi bien cette œuvre bénéficie-t-elle d'une expérience critique et précieuse des autres partis.

Les démocrates sont un jeune parti. Mais les hommes qui composent ce parti ne sont pas tous des « hommes novi » de la politique. Plusieurs ont passé par des disciplines antérieures et sont nourris d'anciennes traditions. Mais ces traditions mêmes et ces disciplines — et ce n'est pas à la fois le moins puisamment original de leur œuvre — ont été le fruit de leur mentalité libérée, affranchie et courageuse — ils ont compris que les conditions nouvelles de l'après-guerre leur faisaient un devoir de les modifier et de les rénover. Plusieurs ont été sillonnistes.

Le Péril communiste Les "Cellules" d'une usine à l'œuvre

Il y a, parmi nous, beaucoup de Français qui refusent encore de croire au péril communiste. Ils veulent bien admettre que les « moscouitaires » se livrent à une propagande intensive dans nos usines mais ils n'ajoutent pas grande foi à cette prétendue puissance des « cellules » et des « rayons ». Le fait suivant qui nous a été rapporté par un témoin digne de foi, leur ouvrira peut-être les yeux.

Un industriel du Nord, ami de notre informateur bénévole, quittait l'autre jour son usine pour se rendre à Paris, où il devait traiter une affaire importante. Arrivé dans la capitale, notre industriel se rendit sans plus tarder dans un hôtel où il devait rencontrer deux négociants parisiens.

La conversation était à peine engagée qu'un garçon d'hôtel vint prévenir l'industriel qu'on l'appelait d'urgence au téléphone. C'était l'ingénieur en chef de l'usine qui prévenait son patron que, par ordre du chef de la « cellule » communiste, tout le personnel intérieur et extérieur avait cessé le travail et que le « cellulaire » demandait d'urgence une entrevue avec « le patron. Or, ce dernier n'avait indiqué à personne où il se rendait ni à quel hôtel il devait descendre.

C'était le chef de la « cellule » lui-même, renseigné par sa police secrète, qui avait donné l'adresse et le numéro de téléphone à l'ingénieur.

Laissant là ses amis, l'industriel reprit en hâte le premier train en partance et arriva quelques heures après à son usine. Tout travail y était, en effet, suspendu ; le personnel faisait la grève des bras croisés. L'ingénieur en chef n'y comprenait rien.

L'industriel fit mander immédiatement à son bureau, le chef de la cellule.

« Que signifie cette grève, lui demanda-t-il ; pourquoi, si vous avez quelque chose à me demander, n'avez-vous pas sollicité une entrevue préalable pour m'exposer vos revendications ? »

« Il ne s'agit pas d'une grève, déclara-t-il et nous n'avons aucune revendication à présenter. Nous voulons tout simplement vous faire sentir notre puissance et ce que nous pouvons faire le jour où nous voudrions nous servir. D'ailleurs, ceci n'est qu'une démonstration. Par ordre de la « cellule », le personnel va reprendre le travail dans un quart d'heure et toutes les machines se remettront à marcher. Je vais rester avec vous d'ici là pour vous montrer comment vos ouvriers communistes acceptent la discipline du parti. »

Effectivement, à l'heure indiquée, le personnel se remit au travail avec une ponctualité remarquable.

Est-il besoin d'un commentaire ?

On connaît l'histoire de ce mouvement qui a laissé une empreinte si profonde dans tant d'âmes, et qui, mal dirigé politiquement, dangereusement aiguillé sur une voie périlleuse, a donné, en disparaissant, un exemple si noble et si élevé de discipline librement consentie et d'abnégation morale. Ce qui y avait de meilleur dans son esprit a survécu. Quant à l'organisme condamné, il avait eu pour continuateur, toujours sous l'inspiration de Marc Sangnier, la Ligue de la Jeune République, qui fusionna bientôt avec la Ligue nationale des démocrates. De cette ligue nouvelle, Marc Sangnier et ceux qui obéissaient le plus directement à sa direction sortirent, en 1922, et se vouèrent dès lors à l'apostolat pacifiste, soutenus par une mystique d'inspiration très noble, mais singulièrement inquiétante par ses résultats.

Les démocrates restés dans la Ligue songèrent déjà à trouver une formule qui leur permit de donner une vie plus intense à leur groupement et de préciser transformés, d'ailleurs, par l'afflux de nouveaux membres, combattants démocrates d'avant-guerre, revenus du front, ou recrutés nouvelles, voulant d'une ardeur passionnée que les dures épreuves dont ils avaient mérité et compris la leçon servissent au moins au relèvement de leur patrie bouleversée. L'intérêt essentiel du jeune parti est donc — de son propre aveu — son effort « vers cette formule nouvelle que le pays attend et réclame depuis la guerre ».

Dans les brochures et tracts qu'ils ont publiés, les démocrates, en effet, ont tenu à préciser ce qui leur paraissait essentiel dans leur institution, ce qui les différenciait profondément des anciens partis Parti national, de liberté et d'ordre, il tient à se séparer d'abord des partis de droite pure — et, comme il se réclame — de la « mystique républicaine », il faut entendre qu'il répudie et veut tenir hors de son action non seulement l'opposition constitutionnelle avouée, mais les ralliés de raison dont le ralliement n'est que provisoire, et sous bénéfice d'inventaire. Tranchons le mot : ils n'acceptent pas la République, ils l'aiment. Par conséquent, ils ne veulent pas qu'on la confisque. Ce sont donc des républicains de conviction et de foi, et qui ont consacré une page éloquent de leur esprit de principes — due à la plume de notre éminent confrère Raymond Laigneau — à glorifier, comme louable et féconde, l'œuvre nationale et sociale de la III^e République. Cette République, leur paraît donc la meilleure, la seule formule, à condition qu'elle ne soit pas exploitée par une coterie.

« Ayant seule — je cite — ayant subi victorieusement la double épreuve de la paix et de la guerre, elle est désormais pratiquement incontestée... »

D'ailleurs, les « jeunes du parti » ont fait connaître qu'ils se proposaient de tirer de l'étude des sciences sociales, et de la plus importante d'entre elles : l'histoire, une doctrine républicaine et démocratique qu'ils opposeront ensuite aux doctrines des jeunes communistes et de l'Action française.

Peut-être ce levier puissant sur les âmes : une foi fondée sur une doctrine ou sur une passion, est-il, en effet, ce qui manque le plus aux partis modérés, auxquels s'apparentent les démocrates ?

S'étant, en effet — et non sans courage intellectuel — proclamés modérés, les démocrates ne ménagent pas les reproches aux frères d'armes de l'armée modérée.

Le parti des démocrates, ainsi considéré, est trop jeune, je l'ai dit, pour pouvoir être jugé. Son action sera ce que vaudront les hommes chargés de propager et de défendre ce programme.

Cette formule destinée à remuer les masses amorphes, découragées, lassées de tant d'inutiles efforts et de la vanité de programmes équivoques ou vides, les hommes d'après-guerre l'ont cherchée avec ardeur.

Leur groupe fut leur première réalisation. Et le parti vint ensuite. Le groupe parlementaire est du 16 juin. Le parti est du 16 novembre.

Ils ont cherché tout de suite les idées qui peuvent faire l'union des meilleures volontés. L'idée de patrie d'abord. Et l'idée de liberté ensuite. Celle-ci le croit-on est plus délicate. La liberté ? On entend qu'il s'agit de la liberté religieuse. Or, l'interprétation de la liberté religieuse a étonné depuis un siècle et demi (historien), je serai tenté de dire depuis sept siècles) les rapports entre les Français.

que les démocrates qui ne veulent plus que des Français soient ennemis et qui tiennent à l'union, sans arrière-pensée, de toutes les bonnes volontés nationales, réclament la liberté pour tous, et se refusent à interpréter cette liberté.

« La liberté, disait Henry Maret, cela veut dire : être libre. » Faut-il évoquer ici l'intangibilité des lois laïques ? solennelle et respectueuse aérie, avec laquelle on pouvait proclamer aussi bien l'intangibilité du service de trois ans, que la nomenclature des impôts et de la législation des loyers ?

Ce programme négatif de paix intérieure étant résolu, quelle construction positive donner ? Ici, l'inspiration sera, dit le manifeste, « la volonté hardie de réaliser la démocratie dans l'organisation économique et sociale du monde ».

Le parti des démocrates, ainsi considéré, est trop jeune, je l'ai dit, pour pouvoir être jugé. Son action sera ce que vaudront les hommes chargés de propager et de défendre ce programme.

Le parti des démocrates, ainsi considéré, est trop jeune, je l'ai dit, pour pouvoir être jugé. Son action sera ce que vaudront les hommes chargés de propager et de défendre ce programme.

(Opinion du 19 décembre).

LES DOMESTIQUES DE FERME NE DEVRONT PLUS COUCHER DANS LES ECURIES ET LES ETABLES

La Chambre vient de voter le texte de loi suivant : « Il est interdit, dans les exploitations agricoles, de faire coucher le personnel dans les écuries ou les étables où sont logés les animaux. »

Des peines d'amende sont prévues pour les contrevenants. Le Sénat va être appelé incessamment à ratifier ce vote de la Chambre.

Au surplus, dans les six mois qui suivront la promulgation de la loi un règlement d'administration publique déterminera les conditions générales du logement des salariés dans les exploitations agricoles.

Le roi Albert va faire la traversée du Sahara

La nouvelle suivant laquelle le roi Albert va, sans doute, entreprendre en janvier, avec le maréchal Pétain, MM. Citroën et Sarrault, la traversée du Sahara en automobile, a produit en Belgique une grande sensation.

LE MINISTÈRE HERRIOT ET LES CHEMINOTS FRANÇAIS

Au moment où l'on avait besoin de personnel pour la mise en exploitation de la Régie des chemins de fer français, en territoires occupés, il fut envoyé dans les régiments, au moment des libérations, des circulaires ou, entre autres choses, il était dit que, lors même de la dissolution de la Régie, une situation sûre et stable serait assurée à ses employés auxiliaires.

4.800 jeunes gens répondirent à l'appel... Or, que leur offrit M. Herriot lorsque la Régie fut dissoute ?... des places de manoeuvres dans les usines et les mines !

Mais ce n'est pas tout ; ceci n'est rien. Etant qu'on n'avait fait que s'engager sans prendre de gants, nos braves poilus si indignement dupés, on offrait — oui, vous entendez bien ? — on offrait des places de choix en France et dans nos colonies, aux Allemands, Tcheco-Slovaques, Polonais, Russes, Italiens et Luxembourgeois !

« A Monsieur Thard, Haut-Commissaire des T. O., à Cologne. »

« Vous avez voulu attirer mon attention sur le personnel allemand (employés des Chemins de fer et auxiliaires) qui ont apporté leur concours durant la résistance passive et qui continuent à travailler jusqu'à ce jour. »

« En prévision des représentations du gouvernement allemand au moment de la passation des services à la nouvelle Compagnie Internationale des Chemins de fer, veuillez me faire connaître d'urgence les noms de tous ceux qui désirent s'expatrier, ils trouveront particulièrement au Maroc un emploi suivant leurs aptitudes professionnelles. »

Et la circulaire n'est pas restée lettre morte. Quelques jours après, de nombreuses familles allemandes, y compris des isolés, s'embarquaient vers la France avec un très grand nombre de bagages (tousjours aux frais de la Princesse). « Pauvre contribuable, où va son argent ? »

Ils avaient droit à tous les express, tandis que le Poilu qui est dans la Ruhr ou qui monte la garde sur les bords du Rhin ne peut prendre que les trains désignés par son Corps.

Avant les départs, les Allemands savaient exactement la résidence où ils devaient se rendre. Ils furent pourvus d'un contrat de travail, signé en bonne et due forme pour une ou plusieurs années ! Les employeurs s'engageaient dès leur arrivée à leur donner logement, jardin, combustible.

Plusieurs d'entre eux furent embauchés dans les environs de Thionville, Metz, Nancy, Toul et les environs (au point de vue de la mesure nationale, vous pouvez apprécier ?) ; tandis que d'autres furent dirigés vers Dijon, Tarascon, Nîmes, Nice.

Quant aux isolés, la plupart célibataires, ils furent embauchés dans divers dépôts de machines ou ateliers, à raison de 4 fr. 50 l'heure, sans compter les avantages énumérés plus haut.

Qu'on procède des situations aux étrangers qui, à un moment donné, vous prêtèrent loyalement leur aide, c'est très bien, mais que ce soit au détriment des Français, voilà qui est un scandale !

LES TRAITEMENTS DES SECRÉTAIRES DE MAIRIES

M. Jean Jadé, député du Finistère, étant intervenu près de M. le Ministre de l'Intérieur pour lui signaler l'insuffisance des traitements alloués au personnel communal et la crise de recrutement qui en résulte, vient de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le Député et cher Collègue, « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, vivement préoccupé de faire obtenir aux employés et ouvriers communaux des salaires en rapport avec les services rendus et avec le coût de l'existence, j'ai adressé le 12 novembre dernier, une circulaire aux préfets, les invitant à créer d'urgence, là où les instructions de mes prédécesseurs n'auraient pas encore reçu exécution, une commission paritaire pour l'étude des questions intéressant le personnel communal et notamment pour l'établissement d'une échelle de traitements. »

« Je ne vais pas manquer de veiller à ce que ces organismes fonctionnent dans chaque département et à ce que leurs conclusions soient soumises à toutes les municipalités. »

de treillards et de fruitiers, était perdue dans l'ombre et dans les feuilles. Tout à coup, une petite lumière trembla dans le noir. Une odeur tiède d'étable passa dans la fraîcheur nocturne. Il y eut des bruits d'ailes dans un chêne, ou des potes perchaient chaque nuit. C'était là.

« Millette !... Eh bien ! Millette, que fais-tu donc ? » cria la mère.

Ce qu'elle faisait, Nanette ? Mon Dieu, ce que vous faisiez vous-même à dix-huit ans, quand vous étiez promise à Saurignac.

Il avait dit en se sauvant : « Et pour toujours... Et malgré tout... »

« Le père et le valet étaient assis chacun d'un côté de la table ; la mère à un bout ; l'assiette de Millette était posée à l'autre. La vieille lampe à huile, dont le bec du milieu était seul garni d'une mèche, brillait au-dessus des têtes, laissant les visages penchés dans l'ombre des coiffures. »

« Etais-tu de fatigue, de tristesse ou de faim ? personne n'était en humeur de parler à la ferme de la Reynière. Un des vanteaux ouverts de la porte-fenêtre donnait vue sur un orme de la cour, à moitié effeuillé de vieillesse, entre les branches duquel des étoiles luisaient en épis d'or clair. Le peu de vent qui passait, entrant de biais, faisait à peine vaciller la flamme de la lampe, mais

appartait cependant la fraîche haleine du dehors, une agréable sensation de nuit douce, de nuit chantante et mouillée de vapeurs. Un concert de grenouilles, tenu au loin, très en dessous, vers les marais, emplissait toute la chuse de clameurs.

« Comme le chien, à qui personne n'avait encore songé, posait sa bonne tête à mèches grises tout ondoulées sur le genou du maître, Janquet, qui n'était pas d'humeur plaisante, lui donna un coup sur le museau : « Oussé, Labri ; va te coucher. »

« Puis, tourné vers sa fille, il demanda : « Qu'attends-tu donc pour lui donner son écuelle de soupe ? »

« Cette sécheresse, ni cette brusquerie de parole ne lui étaient familières, quand il s'adressait à Millette. « Bonne Vierge, s'inquiéta la petite, pourquoi n'est-il pas venu d'autre entre les deux ? »

LE FROID

Samedi dernier, l'hiver a fait son entrée officielle. Pour une fois, le calendrier n'a pas menti ; de tous côtés on signale un froid intense, des chutes de neige et un brouillard glacial.

Les prévisions de l'Office national météorologique prévoient un temps clair ou peu nuageux dans le Sud-Est, couvert, brumeux, avec de rares éclaircies dans les autres régions. La température baissera encore légèrement. A Paris, elle sera constamment inférieure à 0 degré.

11° au dessous de zéro à Montpellier

A Montpellier, le 22 décembre, on a noté 11 degrés au-dessous de zéro et 13 millimètres de glace. Les étangs en bordure du littoral, près de Montpellier, sont en partie gelés.

35° au dessous aux Etats-Unis

Le froid règne sur toute la côte atlantique et dans les Etats de l'Ouest et du Centre. Dans certains endroits, on enregistre 35° au-dessous de zéro. Des milliers de miséreux ont été recueillis par des œuvres charitables. Vingt-neuf personnes ont été frappées de congestion. Les dégâts causés par le froid sont estimés à 180 millions de francs.

Chose paradoxale, la vague de froid a été la cause de nombreux incendies ; beaucoup de personnes ayant fait de trop gros feux dans leurs maisons.

LES PERMISSIONS MILITAIRES

Des divergences d'interprétation de textes se sont produites au sujet des permissions militaires ; remettons les choses au point :

La loi du 1er avril 1923, sur le recrutement de l'armée (art. 45), a fixé à 25 jours la durée des permissions à accorder, au cours de leurs 18 mois de service, aux militaires appelés, chiffre qui peut être porté à 35 jours, si la manière de servir des intéressés donne satisfaction. Aucune dérogation spéciale n'a été prévue en faveur des militaires agriculteurs qui peuvent, toutefois, obtenir leurs permissions à l'époque des travaux intensifs des champs, de préférence à leurs camarades. Il en résulte que les militaires agriculteurs ne peuvent bénéficier que de permissions prévues par la loi de recrutement et qu'il leur appartient de réserver ces permissions pour les époques les plus favorables pour eux. Les chefs de corps ont été invités à diverses reprises, et notamment par C. M. du 16 juillet, à appliquer dans la plus large mesure les dispositions ci-dessus.

Pour l'interdiction des similaires de l'absinthe

MM. Laffont, Faure ont déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de résolution invitant le gouvernement à présenter un projet de loi prohibant les boissons alcooliques similaires de l'absinthe. Dans l'exposé des motifs, les auteurs de la proposition s'expriment en ces termes :

« Nous pensons qu'il est temps de revenir à la véritable lutte anti-alcoolique et d'interdire complètement la fabrication et l'usage de tous les similaires de l'absinthe. L'opinion publique s'est justement émue des progrès singuliers que fait en France l'alcoolisme qui semblait, à un moment sur le point de reculer. »

Un œuf conservé ne peut être vendu comme œuf frais

La dixième Chambre a condamné à quinze jours de prison avec sursis et à 300 francs d'amende une commerçante de Paris, Mme Trouillier, qui mettait en vente comme œufs frais des œufs qui sortaient d'appareils frigorifiques.

Le Tribunal a estimé que l'œuf frais était celui qui n'avait fait l'objet d'aucune mesure de conservation. Dans ses attendus le Tribunal a relevé que journellement les consommateurs à Paris achètent par milliers des œufs indiqués comme frais, et qui n'étaient que des œufs de conserve. Estimant, en outre, que l'œuf est un aliment de première nécessité, le Tribunal a déclaré qu'il était nécessaire de protéger les consommateurs.

500 FRANCS D'ALLOCATION AUX FONCTIONNAIRES

Le ministre demande deux milliards de crédits

Le Gouvernement a fait distribuer aux députés un projet portant régularisation de crédits divers par décret et portant ouverture et annulation de crédits. Elles comprennent les crédits nécessaires pour permettre d'allouer aux personnels d'Etat, une allocation d'attente préalable à la révision générale des traitements. Le total des ouvertures de crédits atteint 2.211.518.455 francs, mais les annulations corrélatives s'élèvent à 1.176.205.169 francs, de sorte que le supplément de dotations sollicitées par le ministre des Finances ressort au total net de 1.035.313.286 frs.

Cette allocation d'attente a été fixée au chiffre forfaitaire de 500 francs, dont le paiement sera effectué en deux versements égaux, en décembre 1924 et en janvier 1925. Elle sera accordée aux fonctionnaires, agents et sous-agents de l'Etat, titulaires permanents ou temporaires, ainsi qu'aux militaires de carrière et aux ouvriers non rémunérés, suivant les salaires régionaux et qui, par suite, n'ont pas profité des majorations récentes.

VA-T-ON FABRIQUER DE L'OR ?

Nous avons annoncé récemment qu'un savant allemand, le professeur Miette, de Charlottenburg, avait obtenu la transmutation du mercure en or.

Le physicien employait pour ses travaux une lampe puissante à vapeur de mercure. Au bout d'un certain temps, il constata que sur les parois de l'ampoule traversée par un courant électrique intense, se formait une poudre blanche, semblable à celle que le professeur ne fut pas peu surpris de découvrir en For.

Mais la dépense d'énergie électrique est si élevée, qu'un gramme d'or ainsi obtenu coûte plusieurs milliers de fois plus cher que l'or qui n'est pas fabriqué.

Un procédé moins coûteux ne pourrait-il pas être trouvé ? Les Américains s'en sont tout de suite préoccupés et le Scientific American a mis à la disposition de deux professeurs de l'Université de New-York, MM. Sheldon et Kashefsky tous les fonds nécessaires pour poursuivre les expériences dans ce but. S'ils aboutissent à un résultat, on imagine les conséquences énormes qu'entraînerait une pareille découverte.

L'inspection du personnel de l'administration préfectorale

Le ministre de l'Intérieur a décidé de créer un emploi hors cadres d'inspecteur général de 1re classe des services administratifs.

Le fonctionnaire appelé à cet emploi sera spécialement chargé de l'inspection du personnel de l'administration préfectorale. Il sera nommé par le ministre et choisi parmi les préfets.

Dans l'exposé des motifs, le ministre de l'Intérieur s'exprime ainsi :

« L'inspection d'un personnel sur le compte duquel on ne possède le plus souvent que des éléments de jugements insuffisants se trouvera ainsi assurée de la manière la plus propre à éclairer le ministre sur les aptitudes et les mérites de chacun. »

LIQUIDEZ VOS TIMBRES RONSARD

Lecteurs, attention. L'Administration des Postes rappelle que le timbre-poste spécial de 25 centimes à l'effigie de Ronsard ne sera plus valable pour l'affranchissement des correspondances après le 31 décembre 1924.

Les timbres — Ronsard — restés inemployés après cette date pourront être échangés jusqu'au 31 janvier 1925, contre des figurines ordinaires sous déduction d'une retenue de 1 % pour les échanges dépassant 50 fr.

L'IVRAIE Par Jean NESMY

Comme la phrase chantait dans le silence des cœurs et dans la paix du soir, maintenant que les doigts unis de leurs deux mains qui se frôlaient, ils s'acheminaient vers la porte à petits pas, à petits pas traversaient la cour pour gagner l'échalière du clos, que lui blentôt, tout de suite, hélas ! allait franchir.

Par prudence, elle avait résolu de le quitter derrière le puits, près des bouquets de seringat et de sureaux à grappes. Mais, le moment venu, sa volonté fléchit ; elle l'accompagna plus loin, et elle pleura, petite mie, comme si elle avait d'obscurs pressentiments que tout était fini entre eux, que le Firmin ne serait plus à elle, et comme si cette séparation avait quelque chose de définitif.

Des pigeons, par grands vols et à larges coups d'ailes, qui faisaient siffler l'air, rentraient de la provende.

« A te revoir, Firmin. — Et toi aussi, Millette. »

Vite, vite, pour ne pas s'attendrir, il la pressa contre sa poitrine, la baisa au hasard, dans les cheveux, et partit.

Près de l'échalière, il se retourna, des doigts unis d'abord aux lèvres, puis séparés d'elles, fit un signe ; et la tête levée, le regard jeune d'espérance et de tendresse :

« Et pour toujours... Et malgré tout », répéta-t-il.

Elle sourit, partageant cette joie divine de croire. Un temps encore, elle le suivit des yeux par la lucarne du grenier, où elle était remontée pour finir sa besogne. La silhouette rapée de l'homme devint une ombre tou-

jours plus estompée et vague de contours ; puis rien : le bruit même de ses sabots diminua et se perdit.

Au-dessous, dans le colombier, un couple de pigeons se disputait à coups de bec : quelques plumes volaient dans le soir.

La Reynière rentrait par les chemins envahis d'ombre. Nanette en premier, poussant la chèvre, une blanchette à grande barbe, que tentaient toutes les ronces du chemin. Puis Janquet, le tricet pendu à l'épaule, comme au porte-manteau, et la faucille pardessus. Loin derrière, le valet, qui s'était arrêté en route à causer avec une pastoure de chez lui, du village de la Garenne, en la paroisse de Favare.

Une bande de petits canards, qu'avait mis couver la Nanette, remontaient bon train le sentier qui mène au Rion, sans goguenarder tout le long du chemin comme de coutume, parce qu'ils s'étaient trop attendris à barboter dans le courant d'eau fraîche et dans les joncs.

Quelques appels de bouviers ou de pâtres traversaient le soir ; aussi quelques bruits sourds de charriots cahotés. Mais c'était tout, et c'était quelque chose qui paraissait si lointain, et si noyé, et si perdu dans cette cluse, qu'on eût dit simplement une harmonie rompant la monotonie grandeur du silence.

Donc, la Reynière passait vite entre les haies brouillées de crépuscule. A deux pas à l'avant de la chèvre, les crapauds et les grillons, qui avaient commencé leurs chants de la nuit, s'interrompaient brusquement, pour reprendre derrière les sabots de Janquet leurs coups de flûte et leurs sonneries lentes de gretlots.

Au premier coude du chemin, on allait retrouver la ferme et la Millette. Il fallait le savoir, comme Nanette ou l'ancien pour s'en douter, tellement la maison, entourée

de treillards et de fruitiers, était perdue dans l'ombre et dans les feuilles.

Un « chaler » (1) à trois becs, pendu à une solive du plafond par un long crochet de bois, éclairait la cuisine. La seule de cuire, dans l'évier, jetait des reflets, et aussi le bout d'a cier d'un fuseau sur une étagère ou parfois un canon de fusil au râtelier.

Le père et le valet étaient assis chacun d'un côté de la table ; la mère à un bout ; l'assiette de Millette était posée à l'autre. La vieille lampe à huile, dont le bec du milieu était seul garni d'une mèche, brillait au-dessus des têtes, laissant les visages penchés dans l'ombre des coiffures.

« Etais-tu de fatigue, de tristesse ou de faim ? personne n'était en humeur de parler à la ferme de la Reynière. Un des vanteaux ouverts de la porte-fenêtre donnait vue sur un orme de la cour, à moitié effeuillé de vieillesse, entre les branches duquel des étoiles luisaient en épis d'or clair. Le peu de vent qui passait, entrant de biais, faisait à peine vaciller la flamme de la lampe, mais

(1) Vieille lampe romaine encore en usage à L'Anoulin.

de... jours que le chagrin me tourmente. Sa femme le regarda bien en face avec des yeux buns, d'avance émue de compassion, où il put lire clair : « Dis, mon homme, Ne suis-je pas toujours prête à t'attendre ? »

Il se mit à parler. Il agitait la tête désespérément, comme quand, sous le malheur, on pense : « Tout est fini. Plus rien ne reste à faire. » Sa voix était basse, sa parole lente et triste. Mais peu à peu la confession s'animait :

« Les choses ne s'arrangent pas avec le sacristain ; je l'ai rencontré au Pravel, l'autre matin, quand j'y étais allé pour les rigoles. Il refuse de me laisser prendre de l'eau de la serbe (1), avec laquelle mon pauvre père a arrosé son pré toute sa vie. Il m'a même injurié quasiment. Mais je ne lui céderai pas, le diable m'emporte ! tant qu'il doit m'en coûter ; je veux qu'il apprenne quel homme c'est, Janquet de la Reynière. »

A le voir ainsi, emporté par la fureur d'un long procès en perspective, on n'eût jamais pensé que c'était un de ces nombreux paysans que la chicane amuse, et que toute l'ardeur, et la malice, et la vivacité de la querelle étaient venues de lui.

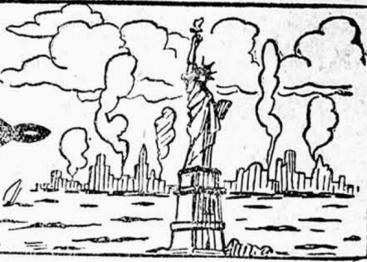
De la main, il avait ramené à l'arrière la mèche de son bonnet de coton bleu, qu'un mouvement de colère avait fait sauter sur le devant. Sa figure relevée à présent dans le contentement d'avoir proféré les menaces, qu'il portait en lui depuis deux jours, était éclairée tout à plein par la lumière douce du chaler.

(1) Réservoir qui alimente les rigoles dans les prés.

POUR ÊTRE BIEN ET RAPIDEMENT INFORMÉ LISEZ L'« OUEST-ECLAIR » Le journal le mieux renseigné de la région EN VENTE PARTOUT



Chronique Politique



Catholicisme et Communisme

La veille des manifestations catholiques de Quimper et du Folgoët, M. Herriot, en deux discours, l'un à la Chambre des Députés, l'autre au banquet du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, crut bon de parler de « l'agitation cléricale et de l'agitation communiste ». Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, l'article suivant paru dans le journal *Le Temps* du 8 décembre dernier. Catholiques et non catholiques ne pourront qu'en faire leur profit.

La suppression de l'ambassade du Vatican. Contrairement aux paroles et à la pensée de Waldeck-Rousseau et de M. Briand, il a annoncé qu'il reviendrait à la stricte application des lois de 1901 sur les associations — donc plus de congrégation religieuse — et de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat : donc pas de diocésaines.

Deux offensives : l'offensive cléricale, l'offensive communiste. Le chef du gouvernement les met sur le même plan. Il a même commencé, le matin et le soir, par la première. Il lui a fait, ne fût-ce que dans l'ordre des discours, les honneurs du premier plan. D'elle, il a dit : « Il y a un effort formidable pour soulever le pays contre ce qu'on appelle la persécution religieuse du gouvernement. » Discours du matin. « Nous ne pouvons pas tout de même céder aux menaces, aux sommations de ceux qui nous accusent de vouloir les persécuter. » Discours du soir. L'autre offensive, l'offensive communiste ? « Nous avons une autre offensive qui se démasque chaque jour de mieux en mieux, qui s'accompagne d'une série de provocations, qui s'appuie sur un nombre de documents d'ordre public ou d'ordre secret et qui tend à créer dans l'esprit des braves gens qui veulent vivre tranquilles et travailler paisiblement une certaine crainte. »

Ainsi d'une part, « un effort formidable pour soulever le pays », c'est le cléricisme. De l'autre, quelques braves gens qui voudraient bien vivre tranquilles, mais qui sont un peu troubles, qui pourraient bien avoir « une certaine crainte » d'une autre offensive qu'on ne nomme pas — un doigt sur les lèvres pour l'offensive du couteau entre les dents, — qui s'appuie sur des documents et dont la manifestation la plus grave consiste « en provocations » : c'est le bolchevisme.

Est-il possible d'établir une assimilation, péjorative d'ailleurs contre « le cléricisme », entre les protestations catholiques et les agissements communistes ? En ce qui concerne « l'agitation cléricale », dès son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a annoncé quatre ordres de mesures. Il appliquera la loi de séparation à l'Alsace et à la Lorraine. Or, des promesses officielles, répétées, concordantes, avaient été faites à l'Alsace et à la Lorraine, aux termes desquelles le Concordat, sous lequel elles vivent depuis de longues années, serait maintenu, sinon *ad infinitum*, du moins pendant une période dont le terme n'était pas imminent. Contrairement aux opinions répétées des républicains dont le chef du gouvernement aime à s'autoriser, de Gambetta, de Waldeck-Rousseau, de Delcassé, contrairement aux déclarations et aux actes de républicains qui le soutiennent, M. Aristide Briand, M. Loucheur, M. de Monzie pour ne citer qu'eux, il a annoncé

qu'il ne se soucient guère d'être confondus avec les agitateurs communistes. De même, dériver toute l'attention sur les indésirables du communisme international et interlope, c'est attaquer de biais la question.

Les actes du gouvernement se calquent sur ses paroles. On a expulsé hier, avec tout un attirail imposant de forces déployées, quelques étrangers qui avaient installé à Bobigny un camp d'apprentissage de l'entreprise communiste. Et le gouvernement va répétant qu'il ne faut pas grossir le péril, que le dénoncer, c'est risquer d'inquiéter. Pour un peu, les coupables, si l'on s'étonne des menées communistes, ne seraient pas les communistes, mais ceux qui, à défaut de ministres inertes, avertissent l'opinion publique de ce qui se fait et les pouvoirs publics de ce qu'ils négligent. Il ne faut ni s'alarmer ni s'endormir. Ignorer tout le réseau, tout le filet communiste, ce n'est pas l'empêcher d'être. Le révéler, c'est l'empêcher de nuire.

L'ACTION DES DEMOCRATES A LA CHAMBRE

M. Cadic plaide chaleureusement pour les familles nombreuses
M. Trémintin veut intensifier la lutte contre la tuberculose et les taudis

A l'occasion de la discussion du budget du Travail et de l'Hygiène qui vient de se dérouler à la Chambre, nos lecteurs seront heureux de constater que les Républicains-Démocrates ont su, malgré les déplorables méthodes imposées par le Bloc des Gauches au pouvoir, développer les idées essentielles de leur programme de réalisations sociales.

Voici quelques extraits du discours prononcé par M. Cadic le jeune député du Morbihan en faveur des familles nombreuses qui sont l'honneur de la Bretagne.

« La Chambre a applaudi ces paroles empreintes de tant de sincérité et de justice. M. Cadic. — Messieurs, je regrette de revenir sur les idées qui ont déjà été émises par mes collègues, mais c'est à force de répéter ces idées qu'elles seront acceptées et par le gouvernement et par le pays. Représentant un peu moi-même les familles nombreuses et ayant, comme la plupart de nos collègues, promis de les défendre, j'estime que la somme de 90 francs par an, soit 25 centimes par jour, allouée actuellement par l'Etat aux familles nombreuses à titre d'encouragement national est non seulement dérisoire, mais qu'elle constitue une sorte de défi jeté à ces familles, en cette époque de vie chère. Sans la misère qui bride la volonté des parents, sans leur profonde affection pour leurs enfants, qui leur fait accepter la moindre obole, souvent ils refuseraient cette aide véritablement insignifiante. (Très bien ! très bien !)

près, que ce que l'on estime nécessaire pour vivre. (Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)

Vous me direz, peut-être, que cette mère de famille peut obtenir la somme de 180 fr., en vertu de la loi d'assistance. Cette somme est aussi précieuse et, ce plus, cette loi d'assistance oblige les parents à tenir la main, à se mettre à genoux, au rang de miséreux, alors que ce sont eux, au contraire, qui permettent à la société de vivre, de se perpétuer et de s'enrichir. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je rapproche donc à la loi d'assistance, comme le lui reprochaient hier mon collègue M. Duval-Arnould et M. le professeur Pinard, ce titre de secours une sorte de charité (Très bien ! très bien ! à droite et sur divers bancs au centre) dépendant du bon vouloir ou, malheureusement quelquefois, de la mauvaise conscience de certains maires et conseillers municipaux.

Cette façon d'obliger les parents à tendre la main abaisse la famille et diminue le mérite de la femme française. (Très bien ! très bien ! à droite et au centre.)

Quand un enfant naît dans un foyer, les parents prêtent un capital à la France qui peut plus tard disposer de ce capital, de son travail et quelquefois de son sang. Il est juste que les bénéficiaires de ce capital en payent les intérêts. Ce sont ces intérêts seulement que les familles nombreuses réclament en demandant au Parlement de porter le taux de cette allocation nationale à 360 fr. par an. (Applaudissements à droite et au centre.)

C'est une question de vie ou de mort et vous ne pouvez pas y rester indifférents.

C'est aussi une question de logique et de bon sens. Ne permettez pas que la race française disparaisse et soit remplacée par des étrangers qui commencent à s'implanter déjà dans certaines provinces vouées à la mort par leur stérilité.

Avec la race, c'est la France elle-même qui disparaît avec tout son génie. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Trémintin qui depuis plusieurs années se dévoue dans sa commune et dans tout le Finistère aux œuvres antituberculeuses et à la réalisation d'un large programme de constructions de maisons saines tant en ville qu'à la campagne a acquis les approbations unanimes de ses collègues et obtenu du Ministre des déclarations intéressantes qui seront, nous n'en doutons pas, suivies d'une prompte exécution. Voici en effet, ce que l'on peut lire au « Journal Officiel » :

M. JUSTIN GODART, ministre du Travail. — L'appel que m'a adressé l'honorable M. Trémintin, en soutenant son amendement auquel la commission des finances oppose l'article 86 du règlement, ne sera cependant pas vain.

La question de la lutte antituberculeuse est une de celles qui doivent préoccuper le plus le gouvernement et il importe de doter largement et dans le plus bref délai possible de l'outillage nécessaire, les organismes qui poursuivent cette lutte.

M. TRÉMINTIN. — Je remercie M. le Ministre. Je connais trop ses intentions et les efforts qu'il fait en faveur de l'hygiène et en particulier dans la lutte contre la tuberculose, pour ne pas souscrire à ses déclarations.

EN CINQ SEC
A Monsieur Georges Le Bail
On m'a donné du monarque ? C'est possible. Mais vous-même, ne vous appelez-vous pas « l'Aigle de Plouzelet » ?
Vous n'y pouvez rien ? Moi non plus. Et cependant ! je ne suis pas un roi et vous n'êtes pas un aigle !

ÇA ET LA !

Dernièrement, lors d'une manifestation communiste, des spectateurs s'amusaient de voir les vieux militants à côté des jeunes pupilles.
— Décidément, disait quelqu'un, il y en a de tous les âges.
— Oui, répondit un voisin : Les vieux sont les fossiles et les jeunes sont les marteaux.

Au banquet Millerand, un convive de passage :
— Avec vous un Persil ?
Alors, un autre :
— Il est dans la salade.

Il s'agit de désigner un rapporteur de la loi sur les loyers.
— C'est moi, dit M. Levasseur, qui ai toujours rapporté des lois de cette nature.
— Cependant, fait M. Vincent Auriol, sur un ton de pince-sans-rire, un de nos autres collègues me semble plus indiqué.
— ? ? ?
— Le Bail...

M. Clémentel a préconisé, à la Commission des Finances, la généralisation du paiement par chèques :
— Est-ce aussi l'avis de M. Rainaldy ? — demanda un membre de la Commission, un peu farceur...
Mais M. Clémentel ne répondit pas.

Herriot estime que le P. Doucaur est aussi dangereux que Sadoul.
Mais alors il devrait traiter l'un comme l'autre.
Or il laisse rentrer Sadoul au moment où il prétend chasser l'autre.
On nous disait à la caserne : « il ne faut pas essayer de comprendre. »
Ca continue.

On avait fait prévoir une baisse du prix du pain. C'était une fausse nouvelle.
Ce n'est sûrement pas M. Queuille qui nous démentira...
Le débat sur les déserteurs traités et saboteurs passe avant celui sur les finances de la République, pourtant urgent.
Sadoul d'abord !
France ensuite...

M. Herriot a beaucoup d'amis qui s'inquiètent de sa santé et voudraient le voir abandonner le pouvoir pour se reposer plus complètement.
Tous ces amis sont parfaitement désintéressés, personne n'en doute.

Nous avons payé cinq milliards d'impôts de plus que l'an dernier.
Et le kartel des gauches mentant à ses promesses, vote de nouvelles charges et fait de nouveaux emprunts.
Combien paierons-nous de plus l'an prochain ?

Le danger social n'est pas dans la puissance intrinsèque du communisme, mais dans l'aliment que lui donne la carence gouvernementale.
Ed. du Mesnil, dans le « Rappel ».

M. Ramsay Mac Donald est actuellement persécuté par les éditeurs qui veulent le décider à écrire ses mémoires. D'abord, le chef

CHOSSES D'AUTREFOIS

Au pays de Sainte-Triphine

C'est une bien jolie et bien vénérable chapelle de Notre-Dame de Kernitron, à Lanmeur. Elle se présente à ravir, des bords de son ancienne fontaine sacrée devenue doué communal, demi-masquée par un bosquet de hêtres et de marronniers aux vieilles reuses ramures, avec ses vieilles murailles de grès jaunâtre, sa tour centrale lourdement assise à l'entrée du chœur mais allégrement sur une pyramide d'ardoises aux angles retournés comme les pagodes du Céleste-Empire, ses meurtrières romanes et ses fenêtres flamboyantes. On se sent en présence d'un de ces très vieux sanctuaires que le peuple entoure, chez nous d'une immémoriale vénération, dans lesquels il salue les mères-églises du pays, les sources fécondes d'où ont jailli tant de rameaux chargés d'une si riche floraison religieuse et monumentale.

Dans le canton de Lanmeur, Kernitron est considéré comme la doyenne, l'aînée des églises d'alentour, et toutes les paroisses voisines reconnaissent sa suprématie par l'observance d'un rite ancien et curieux. Lorsque leurs processions rencontrent certaines croix plantées sur des points élevés d'où l'on peut voir au loin le clocher de Kernitron, appelés pour cela *Salud ar Verchez*, elles s'arrêtent, et tournées vers la chapelle, elles entonnent l'*Ave Maria Stella*. Jadis, les mêmes paroisses ne manquaient point d'envoyer leurs bannières, leurs « enseignes », leurs croix d'argent doré aux sales sonnettes tintantes, embellir la procession du grand pardon de l'Assomption, qui groupait sur le placître assomonné et ombreux, sous les hautes voûtes lambrisées en berceau, des milliers de pieux pèlerins.

Cette prééminence incontestée, qui faisait d'elle en quelque sorte la capitale mystique du Trégor morlaisien, et que le Souverain Pontife a consacré en 1909 par le précieux hommage de la *Couronne d'Or*, Notre-Dame de Kernitron la doit aux grâces d'âme et de

corps que Marie y a dispensées de tout temps avec une libéralité particulière, mais aussi au prestige de sa fondation ancienne et illustre, faite par des princes et des saints. La légende de Sainte-Triphine, de la douce et malheureuse femme du tyran Conomor, n'est pas entièrement oubliée au terroir de Kernitron la druidique. Ses infortunes ont fourni le thème d'un des plus attendrissants parmi nos vieux mystères bretons, et cette « tragédie » rimée vers le début du XVIII^e siècle par un clerc ignoré, publiée en 1863 par Luzel qui la proclamait le meilleur produit de l'art dramatique armoricain, a encore un autre mérite, celui d'affirmer la thèse décevante et un peu attristante parce que trop souvent vraie — qu'a soutenue Anatole Le Braz dans son *Théâtre Celtique*.

On sait qu'aux yeux de l'éminent écrivain, toutes nos pièces théâtrales bretonnes, sans exception une seule, sont d'inspiration française, au point de ne représenter généralement que des calques naïfs, de gauches et rustiques imitations de tragédies nées au delà de la Vilaine ou du Cotentin. Eh bien, je crois qu'il se trompe au moins pour le mystère de Sainte-Triphine. Celui-ci me semble — exception peut-être unique — sorti d'un récit original et ancien, bien localisé dans le pays, qui a pu d'ailleurs être plus tard arrangé, dramatisé, accommodé au goût français par le Père Ceriziers, Nantais de naissance et jésuite de profession, auteur, en 1640, du livre intitulé *Les Trois Etats de l'innocence*. Anatole Le Braz analyse longuement l'une des trois parties de cet ouvrage : *Hirlande ou l'innocence couronnée*. Il découvre les plus étroites, les plus incontestables rapports entre les tribulations dont le sort accable la triste Hirlande — Duchesse de Bretagne — à une vague époque, et les malheurs légendaires de Triphine. Mais la conclusion qu'il tire de ces analogies ne paraît pas entièrement inattaquable.

Le P. Ceriziers dit avoir extrait sa dolente histoire — par les soins d'un de nos Pères, dignes de foy, d'un manuscrit de la ville d'Autun ». Pourquoi ce jésuite n'aurait-il pas été un Bas-Breton, comme les PP. Etienne, Coroller, de Guernisac, de Trévigny et bien d'autres ? Pourquoi ce manuscrit n'aurait-il pas été composé par un Trégorrois qui se souvenait des traditions de son pays natal ? A cela, rien que de très possible, et si le poète inconnu du Mystère de Sainte Tri-

phine s'est probablement inspiré du récit du P. Ceriziers, qui eut une très grande vogue en son temps, j'estime qu'il n'a fait que tirer parti indirectement d'un vieux thème local narré, des siècles durant, aux veillées de la Rue Vassalour, de la place du Martray et du Leurdanet, à Lanmeur.

Il y a quelques années, j'ai suivi pas à pas, en me faisant raconter sa légende, les traces de Sainte-Triphine dans ce coin du « Plou-gastel » où pas une église, pas une chapelle, même aujourd'hui son image, fût fondée, ne conserve aucun souvenir de son existence. J'ai visité d'abord l'emplacement du château de la Boixière qu'elle habitait avec son mari le roi Arthur (c'est par cette cheville que, dans la légende, l'auteur du mystère a remplacé le barbare et presque oublié Conomor). On n'y voit plus qu'une grande esplanade verte, ceinte de fossés et d'un double talus, pleine de tuiles à crochet et de briques gallo-romaines qu'on appelle *Touffejou* (les Douves). Dans la douve du côté Est, une pierre offre l'empreinte du pied de Saint-Méla, qui fut aussi, un peu avant la venue de Triphine, l'hôte passager de la Boixière, et qui sauta, d'un seul bond dit-on, de la jusqu'à Lanmeur pour tenter — vainement, hélas ! — d'échapper ses assassins.

A l'autre extrémité de la paroisse, au manoir de Kervouran, habitait le frère de Sainte-Triphine, homme méchant, envieux, cupide, capable de tout immoler à sa soif de puissance et de richesse. S'étant rendu à la Cour du roi d'Angleterre, il y avait promis la main de sa fille et la moitié de ses trésors à qui le guérirait. Pour cela, selon la révélation d'une sorcière, il n'existait qu'un unique moyen : manger le cœur encore palpitant et boire le sang tout chaud d'un petit enfant de race royale non baptisé. Afin de procurer au malade cet horrible remède et d'assurer la récompense offerte, le seigneur de Kervouran n'hésita pas, on profita d'une absence de son beau-frère, à faire enlever l'enfant que Triphine venait de mettre au monde ; mais une tempête brisa sur des bancs le bateau qui emportait vers l'Angleterre le nouveau-né et sa nourrice, et le frère de Sainte-Méla, témoin du naufrage, recueillit l'un et l'autre dans son palais.

Kervouran attend longtemps, inutilement, sur les quais de Londres l'arrivée du navire qui portait sa fortune. Furieux, il s'en prend de cette déception à l'infortunée Triphine, l'accusant d'avoir fait elle-même disparaître son fils. Le roi Arthur jure de châtier d'une mort infamante celle qu'il croit coupable, et charge Kervouran de l'arrêter, en attendant les apprêts du supplice. C'est dans son manoir même que celui-ci enferme sa sœur. Ce manoir existe toujours, tel qu'il fut reconstruit à la fin du XVI^e siècle, sur une agrèsse colline vêtue de taillis et de fourrés d'ajoncs, dans un harmonieux paysage à l'écart des grandes routes. Kervouran a tout gardé au premier chef : son portail extérieur lourdement ciselé, son élégant puits rond à dôme et colonnettes, sa tourelle d'angle, ses fenêtres à traverses de pierre. On m'y a montré, au premier étage, la *Kamb' Wenn* (la Chambre Blanche) où fut enfermée sainte Triphine, et l'étroite baie par où elle se glissa pendant la nuit pour s'enfuir, déguisée en pauvre. Elle s'en fut ainsi jusqu'à Aizenon, où elle entra au service d'une riche dame. Quelques années s'écoulèrent. Un jour Triphine reconnut son mari dans la personne d'un fier et beau cavalier qui passa près d'elle ; un cri involontaire qu'elle poussa, Arthur la regarda à son tour, s'élança, saisit sa femme dans ses bras avec des paroles de tendresse et de repentir. Depuis longtemps déshabitué sur le compte de Triphine, devoré de regrets, il la cherchait pour lui rendre, dans son cœur et à sa cour, la place dont elle n'avait pas cessé un instant d'être digne.

Le bonheur régnait donc au château de la Boixière. Toutefois, la tragédie n'en est pas encore à son dernier acte, et la pauvre reine doit subir une seconde et terrible épreuve, avant que l'intervention divine fasse enfin éclater son innocence. Sur les instances de Triphine, Arthur consent à parler au misérable Kervouran, mais ce dernier, brûlé d'une haine inextinguible, combine la plus diabolique des machinations, qui verse à nouveau le désespoir et la rage dans l'âme tourmentée d'Arthur. C'est encore Kervouran que le monarque charge de sa vengeance. Il rejoint sa sœur au manoir de Kervouran, la saisit, la traîne par ses blonds cheveux dans l'avenue, et la livre aux geôliers de Lanmeur.

donné son martyre, et vient y présider, elle lui jette ce déchirant adieu : « Arthur, je meurs sans colère, puisque c'est vous qui me faites mourir ; je meurs sans regrets, puisque vous ne m'aimez plus ». Au moment où elle s'agenouille pour couvrir sa tête sur le billot un grand tumulte s'élève. Les rangs de la foule s'écartent et laissent passer, monté sur un magnifique cheval, un enfant beau comme un chérubin. Equipé de pied en cap d'armes étincelantes. C'est le fils d'Arthur et de Triphine, élevé secrètement chez l'évêque de Saint-Malo, et que ce dernier, instruit par un avertissement divin, envoie sauver et venger sa mère.

L'enfant court droit à Kervouran, l'accuse, le presse, croise le fer avec lui et d'un seul coup, le jette sur le pavé, les entrailles ouvertes. Sa voyant perdu, le scélérat confesse publiquement ses crimes ; il rend hommage à la vertu sans tâche de sa victime et meurt pardonné.

Désormais, les mauvais jours sont finis. Le château de la Boixière deviendra un séjour heureux d'affection et de paix, où Triphine vivra tranquille entre l'époux qui l'aime avec vénération et le fils qui l'arrache au bourreau. Mais de telles épreuves ont enseigné à la reine le néant des joies et des espoirs de ce monde. Elle tourne son regard vers le ciel, vers l'Ami qui ne trahit point, vers la sainte Vierge qui a exaucé ses prières, et elle fait construire près de sa demeure un sanctuaire où chaque jour, durant de longues heures, elle s'absorbera en oraisons ferventes, en méditations, en actions de grâces, ce qui donnera lieu au peuple d'appeler cette église *Ker'n Itron* (la maison de la Dame).

Telle est la légende de Kernitron. Elle a fait couler bien des larmes, alors que ces troupes de Comédiens bretons, dont Lanmeur possédait l'une des plus célèbres, la représentaient en « tragédie » sur les théâtres improvisés des bourgs, dans la vieille langue bretonne, devant une assemblée palpitante d'émotion et de pitié. Au Touffejou, à Kervouran, à Kervouran, on ignore le P. Ceriziers et son *Hirlande*, mais on a gardé de sainte Triphine un souvenir ému, vivace, empreint presque dans les choses, et comme preuve de l'antiquité, de l'originalité de la tradition, cela suffit.

JOE KRIVYOR.

du Labour Party a très dignement décliné les propositions qui lui furent faites. Mais les éditeurs sont gens tenaces. Ils sont revenus à la charge en augmentant à chaque fois l'importance de leurs offres. Tant et si bien que M. Mac Donald se laissa tenter et, la semaine dernière, entama les pourparlers.

Hélas ! Ils se trouveront interrompus prématurément. Les éditeurs exigeaient, en effet, que, dans les mémoires de l'ex-Premier anglais, fussent traités et commentés tous les événements de 1914 à nos jours.

Or, si M. Mac Donald se trouvait en situation avantageuse pour discuter des choses et des gens depuis la fin des hostilités, il était bien moins en son aise pour parler de la politique intérieure de la Grande-Bretagne durant la guerre. Il lui était impossible de ne pas préciser son rôle personnel de 1915 à 1918. Précisions délicates, destinées à demeurer imprécises.

M. Mac Donald a préféré renoncer à écrire ses mémoires.

(Opinion).

Rien n'est plus insupportable que d'entendre de braves gens dire d'un air désolé : « S'il se trouvait un homme ! » Veu insensé, veu lâche. Je n'ai pas la sottise de nier que les grands hommes soient bons à quelque chose, mais ils cessent de faire du bien quand leur action se substitue à toute autre. En tout cas, invoquer un remède et un secours extraordinaire par lassitude de combattre soi-même, c'est se rendre incapable de profiter comme il faut de ce secours et de ce remède; s'ils viennent, c'est par avance leur tourner en obstacles à la vraie amélioration intellectuelle, morale, sociale, politique. (Le prix de la vie).

GILLES-LAPRUNE.

AUTOUR DE LA POLITIQUE

LE CARTEL DES GAUCHES VEUT FAIRE DU MINISTÈRE DES PENSIONS UN MINISTÈRE POLITIQUE

Le cartel des gauches veut faire du ministère des pensions un ministère politique. En butte à de très vives attaques de la part d'organes du Cartel des Gauches et de certaines personnes de l'entourage du Ministère des Pensions, le chef de cabinet de M. Bovier-Lapierre, M. Marcel Lehmann, a donné sa démission. Sa succession menace de créer un incident politique assez sérieux.

REVISERA-T-ON LES JUGEMENTS DE LA HAUTE-COUR ?

M. Malvy demande la révision de son procès. — Que va faire M. Caillaux ? — Allons-nous laisser faire M. Caillaux ? — Telles sont quelques-unes des questions que se pose la presse.

La réunion mensuelle du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste, M. Malvy, objet d'une longue ovation, a dit son reconfort d'un accueil qui le venge de toutes ses misères passées.

La Haute-Cour de Justice, étant souveraine, rappelle en effet Le Malin, aucune autre juridiction, même la Cour Supérieure de Cassation, ne peut être saisie pour révision d'une affaire jugée par la Haute Assemblée politique.

Les Débats expliquent, de leur côté, que la Haute-Cour ne peut être illégale, pour cette raison que elle fait elle-même sa propre loi. Elle apprécie souverainement. C'est une juridiction politique, qui, d'ailleurs, n'applique le plus souvent que des sanctions politiques. Qu'a-t-elle dit quand elle a eu à juger M. Malvy et Caillaux ? Elle a dit que c'étaient de mauvais ministres. Cela reste. On peut amnistier. Mais l'amnistie dispense de la peine ; elle n'efface pas la faute.

BLOQ DES GAUCHES : VIE CHÈRE LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL ONT MONTÉ EN NOVEMBRE

Sous l'influence de la hausse des prix étrangers, l'indice des prix de gros établi par les soins de la Statistique Générale de la France enregistre une nouvelle avance en novembre, avec 514 points en fin de mois contre 507 points fin octobre. Très léger en ce qui concerne l'indice partiel des denrées alimentaires (448 contre 445 points), l'accroissement affecte presque uniquement l'indice partiel des matières industrielles (572 contre 562).

Poursuivant son mouvement ascensionnel, l'indice des prix de détail à Paris (base 100, en juillet 1914), est passé de 383 en octobre, à 386 en novembre; il dépasse ainsi le niveau de mars dernier (383).

Voici enfin les chiffres de la dépense d'une famille ouvrière de 4 personnes, calculés par quelques Commissions régionales d'études sur le coût de la vie (base 100 en 1914) :

Table with 2 columns: City and Index value. Rows include Paris, Lille, Nancy, Lyon, Grenoble, Marseille, Bordeaux, Rouen for various months from 1924 to 1925.

POUR LE RELEVEMENT DES ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES

L'Alliance Nationale, pour la repopulation française, a demandé récemment à M. Herriot et à M. Clémentel. Au cours de deux audiences, le relèvement des allocations de la loi d'encouragement national aux familles

nombreuses. Ces allocations sont, en effet, fixées actuellement au chiffre dérisoire de cinq sous par jour et par enfant de moins de 13 ans, à partir du quatrième, pour les familles non inscrites au rôle de l'impôt général sur le revenu.

Une légère taxe sur les célibataires et sur les ménages sans enfants permettrait de trouver les 110 millions nécessaires pour porter les allocations de 90 à 300 francs par an, sans porter atteinte à l'équilibre du budget.

Cette mesure s'impose doublement : 1° Parce qu'il faut à tout prix améliorer la situation des familles nombreuses pour enrayer la diminution du nombre des naissances (nous en avons eu 10.500 de moins pendant le premier semestre de 1924 que pendant le semestre correspondant du 1923); 2° Parce qu'il s'a-



HEURES DES MARÉES

Table of tide times for Morlaix, Brest, Douarnenez, Fenwick, and Concarneau. Columns include day, date, and time for morning and evening tides.

QUIMPER RETRAITÉS CIVILS ET MILITAIRES

Le dimanche 14 courant, à dix heures du matin, les membres de la Section Quimpéroise des Retraités Civils et Militaires se sont réunis au gymnase municipal, sous la présidence de M. Ménardou. Celui-ci, après ouverture de la séance, rend compte à l'assemblée des travaux du 24 congrès national de la confédération qui a tenu récemment ses assises à Paris.

Des vœux importants, relatifs au redressement de la loi du 14 avril 1924, ont été adoptés et des démarches énergiques ont été faites hors séances par des délégués tant auprès des ministres que des principaux parlementaires en vue d'obtenir une prompte et juste application de la nouvelle loi sur les pensions. Ils ont reçu partout le meilleur accueil avec l'assurance que les retraités dont la situation actuelle est si précaire auront satisfaction dans un laps de temps aussi restreint que possible. Un décret d'administration publique est du reste en ce moment à l'étude dans chaque ministère pour statuer sur les cas particuliers et un délai de trois mois au maximum suffira sans doute pour mettre ces règlements au point.

En attendant, M. le Ministre des Pensions a fait parvenir au Président du Congrès les instructions suivantes :

- Les retraités seront révisés dans l'ordre ci-dessous indiqué : 1° Première catégorie. — Pensionnés dont la date de naissance est antérieure au 1er janvier 1848. 2° Deuxième catégorie. — Pensionnés dont la date de naissance est comprise entre le 1er janvier 1848 et le 31 décembre 1854. 3° Troisième catégorie. — Pensionnés dont la date de naissance est comprise entre le 1er janvier 1855 et le 31 décembre 1864. 4° Quatrième catégorie. — Pensionnés dont la date de naissance est comprise entre le 1er janvier 1865 et le 31 décembre 1874. 5° Cinquième catégorie. — Pensionnés dont la date de naissance est comprise entre le 1er janvier 1875 et le 31 décembre 1884. 6° Sixième catégorie. — Pensionnés dont la date de naissance est postérieure au 31 décembre 1884.

Le Ministre assure que les 219.000 pensions militaires seront révisées pour le 31 décembre 1925. A l'issue d'une de leurs réunions, les délégués ont été reçus par M. Léo Bouyssou, Lugol, Louis Marin et Henri Béranger, auxquels ils ont remis les objets d'art offerts par souscriptions. Très émus, ces derniers ont remercié, tous les retraités de leur délicate attention et renouvelé l'assurance qu'ils ne manqueraient pas d'intervenir dans les discussions parlementaires toutes les fois qu'il s'agira de la défense de leurs intérêts.

L'ordre du jour étant épuisé, la motion suivante, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Les retraités civils et militaires de la Section Quimpéroise, réunis dans une des salles du gymnase municipal le 14 décembre 1924, après communication du compte rendu du 24 congrès national tenu à Paris les 19, 20 et 21 novembre dernier, adressent leurs sincères félicitations :

1° Aux Congressistes pour leur inlassable activité et pour les résultats acquis; 2° à M. Paul Lelong, le sympathique et dévoué président de la Confédération, toujours sur la brèche quand il s'agit de défendre nos intérêts corporatifs.

Demandent instamment : 1° que dans la révision générale des soldes qui doit servir de base pour la pérennité des pensions, soient comprises toutes les indemnités énumérées à l'article 27 du Décret d'administra-

tion non d'une libéralité à l'égard des familles nombreuses, mais d'une ristourne des sommes qu'elles ont versées à l'Etat, sous la forme des impôts indirects, en plus de leur contribution normale aux charges nationales.

L'Alliance Nationale a fait tirer à un très grand nombre d'exemplaires une carte postale destinée à être envoyée aux députés par ceux de leurs électeurs qui s'intéressent à la natalité et à l'avenir de la France. C'est une façon de rappeler à nos législateurs qu'ils se sentent engagés, lors des élections, à voter l'augmentation, de 90 francs à 300 francs, des allocations de la loi d'encouragement national aux familles nombreuses — loi dont l'initiative fut de D' Georges Thibout, ancien député de la Seine, actuellement président du Parti Démocrate Populaire.

Après plaidoirie de M. Verchin pour Maze, jeune boulanger, le Tribunal rend son arrêt : la veuve Coudu, qui a déjà été condamnée, est condamnée cette fois à 15 jours de prison avec sursis et à 300 francs d'amende; Maze et Treussier sont condamnés chacun à 300 fr. d'amende.

Le 18 décembre, Mme Le Brun, 40 ans, domiciliée à Tréboul, était venue à la foire de Pont-Croix. Pour s'en retourner le soir, elle voulut prendre le train, mais trompée par l'obscurité ou poussée par les autres voyageurs, elle tomba sur la voie. Le train n'étant pas encore complètement arrêté, les roues d'un wagon lui passèrent sur le corps, la tuant instantanément.

Les Fêtes de l'Arbre de Noël des écoles maternelles publiques

Le Comité des dames patronnesses que présidait avec tant de dévouement Mme J. Desmurs, avait organisé, le 19 décembre, une distribution de friandises et de jouets aux enfants des écoles maternelles.

De nombreuses personnalités avaient tenu à assister à cette fête de l'enfance. Reconnu : MM. J. Desmurs, préfet du Finistère ; Meuhudin et Maillois, conseillers de préfecture ; Gellion, adjoint au maire ; Gauthier, conseiller municipal ; Masbou, inspecteur d'Académie ; Hubert, inspecteur primaire ; Mmes Desmurs, Carret, Bastard, et Mmes Massicot, Malloisel, Deroux, Bouillon, Mmes Lefèvre, ainsi que de nombreuses dames dévouées à la cause de l'enfance.

Un arbre de Noël magnifiquement décoré fait la joie des enfants et ce fut un réel plaisir de voir tout ce petit monde, dont les gaietés avaient déjà singulièrement les langues.

Mais Mme Kelever est là et à son signal tous se taisent pour entendre le Noël de Th. Gautier, fort bien interprété par le chœur des élèves-maitresses, que dirige M. Laot, professeur de violon.

Les petits ont aussi leur tour. Il a fallu beaucoup de patience pour leur apprendre à chanter le Noël et le Réve d'Or, qu'ils chantaient et miment fort bien.

Voilà le moment tant attendu de la distribution des cadeaux ; aussi pendant que l'on range, on ne trouve pas une saynète, Fête d'été. C'est le départ de 1924 pour laisser la place à 1925 qui vient, et le chœur de chanter sur l'air du Furet : « A la court, il court, par nouveau... »

Enfin, avant la distribution des jouets, le chœur des élèves-maitresses interpréta avec beaucoup de brio Les Pêcheurs de Saint-Jean, de Widor, le grand organiste.

Bonne journée pour les petits qui s'en allaient tous heureux, emportant un jouet, un cheval ou un fusil, et à chaque jouet était fielle... un paquet de trois mouchoirs !

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

ERGUE-GAÉRIC. — La femme Lozarch, cultivatrice à Briez, est prévenue de coups et blessures sur la personne de Marie Donnard, belle-sœur et domestique de Lemeur, cultivateur. Pour des questions d'intérêt les deux familles vivent en mauvaise intelligence. La femme Lozarch est condamnée à 25 francs d'amende.

QUIMPER. — Le Noach Jean-Marie, manoeuvre chez un camionneur quimpérois, avait dérobé du charbon au préjudice de la Compagnie d'Orléans. Le 24 octobre, vers dix heures un quart, il ramassait dans un sac du charbon tombé à terre, provenant d'un wagon en déchargement. En raison des bons antécédents du prévenu, et après plaidoirie de M. Verchin, le Noach est condamné à huit jours de prison mais bénéficie du sursis.

PLOUHINEC. — Quand on est marin pêcheur on a la tête près du bonnet et quand on est traité de soldat c'est une grave injure pour un marin. A ce moment on en vient aux mains. C'est ce qui se passa le 7 septembre dernier entre Bourhis Jacques et Le Guil Noël, de Plouhinec. Après plaidoirie de M. Jado, Bourhis est condamné à 16 francs d'amende pour coups et blessures sur la personne de Le Guil.

FOURMAY. — Le 23 novembre, le jeune Le H. Michel, 19 ans, qui braconne un tantinet, posait des bombes sur des gneules de terre et les furetait. Surpris par la garde de la propriété sur laquelle il opérait, il s'enfuit, abandonnant bombes et furet dont la garde s'empara. Le 25 suivant, il eut la maladresse de venir réclamer son furet au garde. Ce dernier l'adressa au propriétaire. L'affaire suivit son cours et le jeune Michel est condamné à 50 francs d'amende et 5 fr. de dommages-intérêts. Son père est déclaré responsable.

CONCARNEAU. — Mauge Camille, mandataire, a expédié des homards n'ayant pas atteint la taille réglementaire. Il a été prévenu que c'est par négligence ; 30 fr. d'amende.

POINT-CROIX. — Le jument de Perennou Pierre avait déterioré la bicyclette de Pansart. Les réparations se monteront à 36 fr., auxquels Pansart, cultivateur à Pont-Croix, ajouta 23 fr., prix d'une journée perdue. Ayant réclamé la somme totale de 59 fr. à Perennou, qui fit des difficultés pour régler, il s'ensuivit une scène de violence où la responsabilité des deux parties semble être la même. Perennou n'a encore pas payé la note. En raison des mauvais antécédents de Pansart, qui a déjà encouru diverses con-

damnations, il est condamné à 50 francs d'amende.

POINT-ABBE. — Le 25 octobre dernier, dans le train qui le ramenait de Quimper, Autret Pierre-Jean, carrier, trouvait un portefeuille contenant de 4 à 500 fr. Il s'empara des billets et jeta le portefeuille. A l'arrivée à Pont-Abbe, Mme Folgoas eut une désagréable surprise. A l'audience, Autret reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Il est condamné à 1 mois de prison avec sursis en raison de ses bons antécédents et de la restitution intégrale qu'il a faite. Plaidoirie de M. de Kerangal.

BEUZEC-CAP-SIZUN. — Guellec a battu Bourdon Henri le 17 août. Il est condamné à 50 fr. d'amende par défaut.

Boulangers condamnés

Nous avons relaté en son temps que trois boulangers quimpérois avaient été surpris vendant des pains dont le poids dépassait de beaucoup la tolérance permise. Un arrêté municipal permettait un manquant de 10 % sur le poids du pain de fantaisie. Cette tolérance qui n'était autrefois que de 5 % est donc largement suffisante. Il ne faudrait pas arriver à des manquants de 15 et 17 % comme l'a constaté M. Bonin, commissaire de police, les délinquants sont Mme Coaxou, Meze et Treussier. Dans son réquisitoire, M. Ledoux, substitut, s'éleva contre les procédés de certains commerçants peu scrupuleux, qui trompent leur clientèle. Le pain est pourtant déjà assez cher et une décre de première nécessité ne doit pas servir de base aux spéculations dans l'édification de fortunes rapides ; c'est du bénéfice illicite.

Après plaidoirie de M. Verchin pour Maze, jeune boulanger, le Tribunal rend son arrêt : la veuve Coudu, qui a déjà été condamnée, est condamnée cette fois à 15 jours de prison avec sursis et à 300 francs d'amende; Maze et Treussier sont condamnés chacun à 300 fr. d'amende.

ÉCRASÉE PAR UN TRAIN

Le 18 décembre, Mme Le Brun, 40 ans, domiciliée à Tréboul, était venue à la foire de Pont-Croix. Pour s'en retourner le soir, elle voulut prendre le train, mais trompée par l'obscurité ou poussée par les autres voyageurs, elle tomba sur la voie. Le train n'étant pas encore complètement arrêté, les roues d'un wagon lui passèrent sur le corps, la tuant instantanément.

A ses cris, des voyageurs s'empressèrent à son secours, et il fallut soulever le wagon pour la retirer. Transportée dans la salle d'attente, elle fut sur l'ordre du docteur Dubois, dirigée sur l'hospice où elle expira cinq minutes après son arrivée.

SOCIÉTÉ DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU FINISTÈRE. — Des concours de prime d'honneur, de prix culturels et de prix de spécialités ont eu lieu dans le Finistère en 1924.

Les primes attribuées par le jury seront solennellement distribuées aux lauréats en 1925.

A cette occasion, la Société départementale d'agriculture organisera, sous les auspices de l'Office agricole et du Conseil général, les concours suivants : Concours spécial de la race pie-noire; concours spécial de la race armoriale; concours départemental de la race durham; concours de chevaux; concours de porcs; exposition de machines agricoles et probablement un concours d'aviiculture et d'apiculture.

Il est à prévoir que cette manifestation agricole aura lieu fin mai ou début juin.

LA FOIRE SAINT-COËRENTIN. — Malgré le temps incertain et brumeux, la foule bigarrée de nos grandes foires s'empressait compacte dans les différents artères de la ville. Les transactions furent nombreuses; beaucoup de poulaillers furent vendus un bon prix. Ce n'est pas seulement la foire aux poulaillers, c'est aussi la foire des gages et nombreux étaient les jeunes gens et jeunes filles qui, dans leurs plus beaux accoutrements, étaient venus s'entendre avec les fermiers pour leur engagement futur. Des groupes devaient avec leurs nouveaux patrons se former à tous coins de rues et principalement sur la place Saint-Corentin.

LA FOIRE SAINT-COËRENTIN. — Malgré le temps incertain et brumeux, la foule bigarrée de nos grandes foires s'empressait compacte dans les différents artères de la ville. Les transactions furent nombreuses; beaucoup de poulaillers furent vendus un bon prix. Ce n'est pas seulement la foire aux poulaillers, c'est aussi la foire des gages et nombreux étaient les jeunes gens et jeunes filles qui, dans leurs plus beaux accoutrements, étaient venus s'entendre avec les fermiers pour leur engagement futur. Des groupes devaient avec leurs nouveaux patrons se former à tous coins de rues et principalement sur la place Saint-Corentin.

COURS GRATUITS DE DESSIN ET DE MODELAGE POUR LES OUVRIERS ET LES APPRENTIS. — Le maire prévient le public que l'Ecole communale gratuite de dessin et de modelage ouvrira le samedi 3 janvier 1925, au gymnase, sous la direction de M. Chausse, architecte, pour le dessin artistique; de M. Lucas, ingénieur, pour le modelage; de M. Tudal, dessinateur, pour le dessin géométrique.

Ces cours auront lieu le mardi et le samedi de chaque semaine, de 19 h. 45 à 21 h. 30. Les élèves devront être âgés de 14 ans révolus.

Les mineurs devront, au moment de leur inscription, être accompagnés de leurs parents ou bien être recommandés par leurs patrons, à moins qu'ils ne présentent les cartes d'admission qui leur ont été délivrées l'année dernière.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Mairie tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 14 heures à 18 heures; les dimanches 21 et 28 décembre courant, de 10 heures à 11 heures.

FOIRES ET MARCHÉS. — Le Maire fait connaître aux intéressés qu'il décide : de reporter la foire mensuelle du premier jeudi de janvier au jeudi 8 du mois; de fixer au mercredi 24, au lieu du jeudi 25, et mercredi 31 décembre, au lieu du jeudi 1er janvier, les marchés hebdomadaires coïncidant avec la Noël et le premier de l'An.

ÉTAT-CIVIL. — Naissances. — Stéphane Yvonne, place des Carmes; Camus Christian, rue Jean-Jaques; Péron Monique, rue Voltaire; Le Brun Henri, route de Quimper; Cosse Jean, Bas-à-Tra; Le Corre Laurent, route de Quimper; Maysan René, rue de la Gare; Jaouen Pierre, Squer; Bourdon Suzanne, rue de Plouguer; Le Breton Marie, Kernaria.

Publications de mariages. — André Jean, cultivateur à Auto et Germaine Marie, brodeuse; Quéflec Pierre, cordonnier et Marie Canevet, brodeuse; Le Goff Hyacinthe, négociant à Quimper et Marie Le Maréchal, s. p.; Pont-Abbe; Le Guindar Pierre, menuisier et Anna Le Drézen, brodeuse; Le Breton Sébastien, menuisier et Marie Le Corre, brodeuse; Doue Emile, marin-pêcheur à l'Île-Tudy et Marie Kerdravet, cultivatrice à Pont-Abbe.

Mariages. — Cosse Marc, cultivateur et Marie Marc, cultivatrice; Quéflec Pierre, cordonnier et Marie Canevet, brodeuse; Pierre Carion, 1 an, rue Jean-Jaques; Marie Stéphane, 45 ans, épouse de Marc Larnicol, cultivateur, rue Pasteur; Corentin Volant, 53 ans, veuf de Marie Le Roux, maçon, à Trefflagat; Hôtel-Dieu, inhumé à Trefflagat; Jeanne

Cosq, 62 ans, épouse de Jacques Compez, rue Victor-Hugo; Louise Lucas, 67 ans, veuve de Louis Montfort, ménagère, à Penmarc'h; Hôtel-Dieu Hospital, inhumé à Penmarc'h; René Riton, 6 mois, rue Victor-Hugo; Marie Nédélec, 57 ans, veuve de Jean Carrou, couturière, rue de l'Hôpital.

Plougoff. — Le 10 courant, vers 17 heures, voulant rendre la monnaie à un client, Mvel Simon, commerçant à Lestrieven, s'aperçut qu'une somme de 715 francs avait disparu de son tiroir-caisse. Ses soupçons s'étaient portés sur le jeune R. Jean, 14 ans, de Kerveur, celui-ci fut surveillé, et lorsqu'il revint au magasin de M. Mével, fut fouillé, en présence de M. le Maire de Plougoff. Trouvé porteur d'une somme de 405 fr. 75, on lui demanda la provenance de cet argent. Pressé de questions, il avoua avoir pris une certaine somme dans le tiroir de M. Mével. Interrogé sur les billets manquants, il déclara les avoir partagés avec d'autres camarades. L'enquête ayant démontré la fausseté de ses déclarations, il finit par dire les avoir jetés dans la fosse d'aisance de l'Ecole des garçons. L'enquête continue.

CONCARNEAU

Une septuagénaire est victime d'un terrible accident

Mme veuve Le Bihan, âgée de 74 ans, voulant traverser les voies de la gare des marchandises fut surprise par l'arrivée d'un train en manœuvre qui lui sectionna les deux pieds. Transporté à l'hôpital de Quimper, la malheureuse a succombé. Atteinte de surdité, elle n'avait pas entendu venir le train.

CONCARNEAU

ÉTAT-CIVIL. — Naissances. — Renée Chacou, rue Dumont d'Urville, 11; Denise Laz, rue Bayard, 7; Denise Le Torrec, rue Vauban, 9; Eugène Le Bars, rue Vauban, 3; Anne Le Nourme, place de la Mairie, 4.

Mariage. — Guillaume Cléran, marin et Euphrasie Berth, ouvrière d'usine, domiciliés à Concarneau.

Décès. — Jean-Marie Le Corre, menuisier, 60 ans, marié, rue Vauban, 8; Jacques Rozon, 4 ans, avenue de la Gare, 3; Jean Le Roux, jardinier, 69 ans, marié, rue des Ecoles, 21.

PLOARE

DEUX FINISTÉRIENS DEVANT LA COUR D'ASSISES DE LA SEINE

De faux bons de la Défense Nationale avaient été émis

Devant la Cour d'assises de la Seine, comparaissaient, l'autre après midi, Jean-Yves Bigot et René-Marie Bigot, le premier, graveur, né le 10 mai 1893, à Ploaré, près Quimper; le second, chauffeur, né le 18 décembre 1899, au Juch, près Quimper, l'un et l'autre demeurant à Paris et inculpés de contrefaçon d'effets publics et usage de recel.

Au mois de septembre 1923, le service de classement des bons de la Défense Nationale au Ministère des Finances, découvrit un paquet de 24 bons de 10.000 francs chacun, dont les numéros de série ne correspondaient à aucune émission et qui avaient été contrefaits. Il fut établi que ces bons à échéance du 31 juillet 1923, avaient été escomptés le 17 du même mois, à la succursale de la Compagnie Algérienne, à Casablanca, par un individu qui avait présenté comme pièce d'identité, une carte délivrée par la Préfecture de police et libellée au nom de Naudin. Le numéro de cette carte, relevé par la banque, permit de découvrir que cette carte avait pour titulaire véritable, un nommé Jean-Yves Bigot. Celui-ci fut arrêté le 1er novembre 1923, à Ploaré.

Il reconnut que c'était lui qui avait fabriqué les bons. Il prétendit avoir perdu, en Belgique, la somme qu'il avait touchée à la Compagnie Algérienne, mais un de ses frères, Hervé Bigot, mis au courant de ce fait par les journaux vint spontanément remettre, à la Sûreté Générale, 300.000 francs que Jean-Yves Bigot lui avait remis en dépôt.

L'information a établi qu'un autre frère, René-Marie Bigot, avait prêté son concours aux agissements criminels de Jean-Yves Bigot. Les deux inculpés s'étaient rendus ensemble à Trouville, où ils avaient tanté en vain de se faire délivrer un chèque de 110.000 francs sur Ostende. René-Yves Bigot s'était alors chargé d'une partie de la somme : 25.000 francs et les deux frères étaient rentrés à Paris. Pour sa complaisance, René-Marie recut une somme de 5.000 francs. On reproche encore à ce dernier, alors que Jean-Yves se trouvait en Belgique, d'avoir fait disparaître le matériel ayant servi à la fabrication des bons. En conséquence, René-Marie Bigot a été inculpé de recel et Jean-Yves Bigot, de contrefaçon d'effets publics.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLE

QUIMPERLE

UNE PLAINTE AU PARQUET CONTRE M. LE LOUËDEC, FILS

Nous apprenons qu'à la suite d'une agression dont il a été victime de la part de M. Le Louëdec fils, notre confrère Le Berre, directeur de l'Union Agricole a déposé une plainte au Parquet.

S'il y a encore des juges à Quimper, ce dont nous ne doutons aucunement, le jeune Le Louëdec apprendra qu'il ne suffit pas d'avoir 1 m. 80 de hauteur pour s'arroger le droit de bastonnade comme aux temps des seigneurs. Ces temps sont heureusement révolus.

M. Le Louëdec fils ne pourra même pas invoquer des circonstances atténuantes, car si notre confrère Le Berre, qui honore par son savoir et son talent la profession de journaliste, l'a remis un peu vertement à sa place, dans l'Union Agricole, c'est que ce jeune autocrate s'était donné le ridicule de traiter Le Berre de « parfait imbécile ».

Parfait imbécile, Léon Le Berre ! Qu'étes-vous donc, vous, ô jeune Le Louëdec, qui n'arrivez pas, sous le rapport de l'intelligence au quart de la cheville de celui que vous feriez jeter dans une oubliette si vous en aviez le pouvoir. Oui, qu'étes-vous donc ?

Nous laissons à l'opinion publique, qui vous a déjà jugé depuis longtemps, et très sévèrement, le soin de vous appliquer le qualificatif qui convient.

Mais il y a encore des juges à Quimper, heureusement.

PROPRIETES NON BATIES. — Le maire porte à la connaissance de ses administrés qu'une ampliation du tarif des évaluations non bâties est affichée à la Mairie.

DANS L'OCTROI. — Par arrêté de M. le Sous-Préfet et sur la proposition de M. le Louédec, maire, M. Orvoën, gendarme en retraite, est nommé receveur d'octroi, en remplacement de M. Guigourès, démissionnaire.

ETAT-CIVIL. — NAISSANCES. — Honoré Favennec, 5, boulevard de la Gare; Cécile Bédouet, 13, rue Elzé; Claude Laurent, 14, rue des Chambrées.

ARRONDISSEMENT DE BREST

AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Election partielle (2^e tour de scrutin) Juges titulaires. — Candidats: MM. Marfille, Le Brés et Lullien.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Coups et blessures. — Le 31 octobre, à St-Renan, Pierre Amis, 24 ans, cultivateur, a frappé le jeune Mondau, 15 ans, lui occasionnant une blessure à la tête. 16 francs d'amende.

La plongeuse indélicatement. — Du 10 au 24 octobre, Marianna Riou, femme Horellou, 43 ans, employée comme plongeuse à l'hôtel des Voyageurs, déroba une soixantaine de couteaux de table et des pièces d'argenterie.

L'agression de Saint-Marc. — Le 1^{er} novembre, vers 18 heures, M. Jean Leberre, 40 ans, visiteur des chemins de fer de l'Etat, regagnait son domicile, au Vieux Saint-Marc, lorsque près de l'usine de produits chimiques, il fut assailli, terrassé, puis sauvagement frappé par une bande de jeunes gens.

Ses agresseurs ont tous été arrêtés. Ce sont: Yves Leguillon, 17 ans, 3, rue Keryaouen; Alphonse Nicolas, 18 ans, 12, rue Keryaouen; Henri Lequerre, 23 ans, manoeuvre, 10, rue Duquesne; Jean Toulic, 17 ans, mécanicien, 41, rue de Saint-Marc; Claude Roudaut, 15 ans, manoeuvre, 18, rue Richelieu; et Victor André, 16 ans, du Piller-Rouge, en Lambézellec.

Malgré l'opposition de M^{me} Kernéis et Le Goussguen, défenseurs, qui demandent le renvoi, le tribunal retient l'affaire.

L'interrogatoire qui a lieu révèle d'abord à l'assistance que deux prévenus, Nicolas et Leguillon ont déjà été condamnés et aussi la lâcheté de cinq des inculpés qui accusent Leguillon d'avoir le premier assailli le visiteur Leberre.

C'est faux, dit Leguillon, dont on sent la franchise, nous l'avons entouré et « frappé tous ensemble ».

La déposition de la victime est fort importante par instant. Leberre dit que l'un des agresseurs l'a fouillé sans trouver, heureusement, sa poche, 815 francs, qu'il portait chez lui. L'un des jeunes vauriens — il ne peut le reconnaître — a même proposé à ses camarades de le précipiter dans la flotte (sic). Leberre s'est porté partie civile et réclame 300 francs de dommages-intérêts.

M. Janvrin prononce son réquisitoire: « Le tribunal a devant lui la bande de Keryaouen, si tristement célèbre. C'est par plaisir de porter des coups, attraction malsaine, que les prévenus ont assailli le pauvre Leberre, revenant tranquillement de son travail. Je vous demande de les condamner tous; de dire que Leguillon est le plus coupable et de vous rappeler que deux d'entre eux ont déjà comparu devant les tribunaux. »

M^{me} Kernéis présente la défense de Leguillon que le témoignage de Leberre a confondu et de Lequerre. Le bâtonnier plaide aussi pour ceux qui n'ont pas de défenseurs, ils n'ont pas tous coupé.

M^{me} Le Goussguen, dans sa défense de Toulic et de Nicolas, a également quelques paroles pour André et Roudaut. Et terminant, il s'en remet au tribunal dont il connaît le tsir de former des citoyens avisés, des travailleurs sérieux et non des aigris.

Une affaire cocasse. — Le 8 novembre, Jules Lebihan, 31 ans, demeurant 22, rue Duret et chauffeur remplaçant de la camionnette de l'Hospice Civil, écrivait un superbe chien-loup.

Il est inculqué de dommages à la propriété d'autrui et de délit de fuite.

tus perpétuel et de plus, aveugle. Si l'auto ne s'est pas arrêtée, c'est que le chauffeur, s'il a entendu hurler la bête, l'a vue après l'accident encore sur ses pattes. Il ne pourrait soupçonner l'avoir atteint mortellement.

Jugement le 23 décembre.

Grivèlerie-vagabondage. — Yves Colton, 29 ans, natif de Quimper, était arrêté le 21 décembre, au Conquet, pour vagabondage et grivèlerie. Il comparait ce matin devant le tribunal correctionnel.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

Le Parquet n'a pas encore reçu toutes les pièces voulues pour que le jugement puisse avoir lieu, aussi l'affaire est renvoyée à vendredi prochain.

Il semble d'ailleurs que le délit de vagabondage ne tiendra pas. Colton, rentré récemment du Maroc après réforme, ne répondra probablement que de la grivèlerie commise.

L'enquête ouverte depuis par M. Mérot, commissaire de police de permanence, qu'assistait dans ses recherches M. Bourdillo, commissaire, et M. Le Goff, brigadier de la sûreté, n'a pas encore permis de connaître la cause du sinistre.

Le sinistre est dû, comme on le voit d'abord, à l'imprudence d'un locataire qui a allumé un feu dans un grenier contenant de la paille, qui provoqua l'incendie. Un habitant de la maison fit bien un emballage dans la journée mais le grenier en question, mais la chose se passa au grand jour et il n'eût pas à utiliser le moindre lumignon. Le montant des dégâts causés tant par le feu qui a consummé la moitié sud des deux étages de mansardes, que par l'eau inondant tout l'édifice, depuis le toit jusqu'au rez-de-chaussée, se chiffrait par centaines de mille francs.

Les locataires ayant le plus souffert du feu sont M. Derouet, agent technique, dont le logement se trouvait sous le foyer d'incendie et dont le mobilier a été entièrement brûlé; M. Carvail, M. Abaléc, Mme Rey et M. Mées Nau, antiquaires.

On ne dira jamais trop le mérite de nos vaillants pompiers, tant de la ville que de la Marine, qui ont prouvé une fois de plus leur esprit d'abnégation et de dévouement.

Il n'y eût, heureusement, pas d'accident de personnes à déplorer. L'ambulance automobile qui stationnait toute la soirée place des Portes, ne fut pas utilisée.

Si certains aussi le zèle de quelques personnes bénévoles dont le concours fut précieux pour les sauveteurs, entre autres ce dévoué qui, monté sur la toiture pour couper les réseaux téléphoniques, fut, sa tâche terminée, à rester à son poste afin de pouvoir signaler aux pompiers les points intéressants à occuper.

Quelques petits marins se dévouèrent aussi, les apprentis Royer et Lamour, du Condorcet par exemple qui, trempés jusqu'aux os, après plusieurs heures de travail, durent chercher asile à l'Hôpital de la Marine.

L'affaire a également prouvé la valeur des consignés établies par M. l'inspecteur Fort, consignés suivies à la lettre dès que les effectifs veulent le permettent.

Il a été parlé des dangers que présentent la présence, dans les magasins Holley, d'importantes réserves d'essence et de pétrole. Renseignements pris, ces réserves destinées à la consommation des touristes, n'existent qu'en été et encore pendant la journée seulement, car elles sont, le soir, remises dans des entrepôts spéciaux.

SAINT-PIERRE-QUIBIGNON. — ADJUDICATION. — Mercredi, à en lieu l'adjudication pour l'emblèvement des boues et immondices, en présence de M. Morat, adjoint, et MM. Le Moigne et Léon, conseillers municipaux.

L'adjudication mettait en présence trois soumissionnaires, M. Tyoz, a été déclaré adjudicataire pour une période de trois années à compter du premier janvier 1925.

LANDERNEAU. — ELECTION AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Le Maire a l'honneur de faire connaître aux commerçants que le second tour de scrutin pour le renouvellement partiel des juges au tribunal de commerce, aura lieu dimanche 21 décembre courant.

Le bureau sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 16 heures.

LE CONQUET. — CAISSE DE PREVOYANCE. — Les pensionnés dont les noms suivent sont invités à retirer, dès que possible, leur certificat d'inscription de pension versée au bureau de l'Inscription Maritime au Conquet (bureau de la Comptabilité):

Veuve Mainguy, née Riou; Veuve Cavarec née Penlann; Veuve Pascal née Vartel; L'Hostis Eugène-Marie; Mécour veuve Le Roy; Veuve Le Goaster, née Marc; Veuve Geovl née Menguy; Le Goaster veuve Lucas; Veuve Perros née Hamon; Veuve Copy; Veuve Riou née Menguy; Veuve Le Goaster, née Le Calvez; Veuve Guillaume née Gonarzin; Veuve Melleza, née Richard; Veuve Jouanneau, née Médelle; Veuve Riou née Le Drevès; père de Le Gall Joseph-Marie; mère de Nodelle née Jestin; Veuve Quémener née Le Guen; Veuve Gouzin née Le Boité; Veuve Frédérique née Goaster; Veuve Poudre née Quémener; Veuve Le Guen François née Vaillant Marie.

FAITS DE SAUVETAGE. — L'administrateur de l'Inscription Maritime adresse ses félicitations à MM. Guélemin Yves, inscrit au Conquet N° 11.853, patron du bateau de pêche Risque-Tout, du port de L'Abervruch, en Landéda, et Coz Jean-Louis, inscrit au Conquet N° 12.391, matelot à bord du même bateau, pour le dévouement, l'esprit d'initiative, le sang-froid dont ils ont fait preuve le 17 août 1924, en se portant par forte brise et mer démontée au secours du bateau de pêche Lezeux-Arc, qui venait de chavirer sous voiles dans une rafale et en sauvant un naufrage.

UNE DEMENTE SE PEND. — Mme Talloc, née Anne Le Ven, âgée de 51 ans, demeurant au village de Kerouazec, en Landéda, s'est pendue à son domicile en l'absence des siens.

Depuis la mort d'une de ses filles, âgée de 22 ans, survenue en juin 1920, Mme Talloc ne jouissait plus de toutes ses facultés et avait même dû être internée pendant 16 mois à l'asile de Morlaix.

TRISTE FIN. — Profitant d'une absence de sa femme et de ses enfants, le pêcheur Gabriel Léon, 45 ans, demeurant à Trégoustan, en Plouguerneau, s'est pendu.

Depuis l'effroi qu'il avait ressenti, il y a neuf mois, un jour où sa barque s'échoua à l'île Callot, près de Carante, Léon était entièrement transformé et sa triste résolution n'a pas étonné son entourage. Le désespéré laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

REUNION DES RETRAITES. — L'Assemblée générale de la section des Retraités des cantons de Saint-Renan et Ploualmézeau aura lieu à Saint-Renan, salle Leost, le dimanche 28 décembre 1924, à 14 heures de l'après-midi.

Les membres du bureau sont priés de se réunir le 28 décembre, à 9 heures du matin, en la demeure du trésorier. Présence de tous indispensables. (Communiqué.)

LAMPAUL-PLOUARZEL. — UNE BONNE PRISE. — En exécution d'un mandat d'arrêt du Parquet de Brest, les gendarmes ont arrêté vendredi Michel Prigent, 45 ans, retraité de la Légion étrangère, détenu à Trohoat en Lampaul-Plouarzel, inculpé de coups et blessures, vol et tentative de vol.

Le 14 décembre, Prigent tentait d'abuser de sa belle-sœur, Mme Kervella, l'assommant d'un coup de bâton à la tête et lui volait une somme de 4.000 francs.

Son coup fait, Prigent avait pris le large par petites étapes parcourues à pied.

Le 19, il revenait chez lui pour voir sa femme et ses trois enfants. Quelques heures après, il était arrêté.

Déféré aussitôt au Parquet, Prigent a formellement nié avoir voulu violer sa belle-sœur. Il a reconnu l'avoir assommée, puis volée des 4.000 francs dérobés, il ne lui restait que 1.800 francs au moment de son arrestation.

PENSIONNAT N.-D. DE BONNE-NOUVELLE (Croix-Rouge). — Les Anciens Elèves de l'Ecole des élèves de faire partie de l'Association Amicale, en voie d'être constituée prochainement, sont priés de faire parvenir leur adhésion, avec leur adresse, au directeur du Pensionnat.

Saint-Pierre-Quibignon. — AU FEU. — L'autre matin, vers 10 heures, le quartier de la Grande-Rivière était alarmé: le feu venait de se déclarer chez Mme Kerouand, au n° 38, dans les circonstances suivantes:

Deux fillettes de 5 à 6 ans, jouaient à la poupée dans la chambre, lorsque l'une d'elles, saisit une boîte d'allumettes et tira une allumette. Le feu prit aussitôt dans les effets de la poupée, et se communiqua à la garde-robe, qui fut complètement brûlée.

Les dégâts purement matériels s'élevaient à la somme de 600 francs et sont couverts par l'assurance.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX. — MORLAIX. — LES ELECTIONS CONSULAIRES. — Scrutin du 21 décembre 1924. Sections de vote:

Landivisiau: MM. Barvet, 22 voix; Le Maître, 22; Tanguy, 22; Rams, 22. Plouguerneau: Pas de bureau constitué. Morlaix: MM. Barvet, 83 voix; Le Maître, 84; Tanguy, 85; Rams, 85.

Plounevez-Lochrist: MM. Barvet, 15 voix; Le Maître, 15; Tanguy, 15; Rams, 15. Pleyber-Christ: MM. Barvet, 14; Le Maître, 14; Tanguy, 14; Rams, 14.

St-Thégonnec: MM. Barvet, 35 voix; Le Maître, 35; Tanguy, 35; Rams, 35. Tual: MM. Barvet, 5 voix; Le Maître, 5; Tanguy, 5; Rams, 5.

LA SECONDE REPRESENTATION DE LA TROUPE DE SAINT-BRIEUC. — La Société d'Art dramatique de Saint-Brieuc donnait, dimanche, une seconde représentation de gala en matinée. Le programme, outre des intermèdes artistiques variés, comportait une délicieuse bluette en vers de la meilleure facture: Le joly rôle, la guerre en dentelles, scène, bien chantants et dansants, sous la manure estivale, avec accompagnement de clarinettes, de violon et de muséographie. Un brin de cour d'un marquis sentimental entre deux batailles, sous Charlera; c'est tout et c'est exquis.

M. P. Guennebaud, Miles Schilte et Le Quilic s'y sont taillé chacun leur joly rôle, et un succès fort coquet.

Le programme annonçait encore Gringoire, la célèbre comédie de Théodore de Banville, restée au répertoire de la Comédie Française depuis 1866. C'est la pièce or poème des vrais talents.

Nos hôtes, dont Gringoire fut le triomphe à Rennes, en firent une composition digne des grandes scènes. M. Paul Guennebaud nous attendrit à ses vers, nous entraîna à sa suite dans ses enthousiasmes; il nous dit la Ballade des pendus avec un art parfait et sut réunir sur sa physionomie tous les sentiments, depuis le plus sombre désespoir jusqu'aux plus radieuses félicités. La scène si originale et touchante de la séduction qui réunit en un duo fait d'abord de contrastes, la belle Loyse et le poète minable, heureux choc d'où jaillit la tirade des pauvres gens, fut acclamée par le public. Louons le souci historique qui nous a valu les silhouettes impressionnantes de vérité de Louis XI, d'Olivier le Daim et des bons bourgeois. La colère de Louis XI fut un épisode fort émouvant. M. P. Guennebaud avait à ses côtés les excellents interprètes que sont Mmes Guennebaud, Mlle Fournier, MM. Brière, Le Louarn et Haag.

Les intermèdes furent très goûtés. M. Haag nous détailla la Chanson des Mouches; Mlle Fournier, un poème cubiste; Miles Schilte, des chansons anciennes; M. Guennebaud, La Passion de notre frère Polu; M. Brière, le Potache. Ce fut un plaisir qui valut aux chanteurs et monologuistes de chaleureux bravos.

La tournée brichonne peut revenir à Morlaix pour d'autres œuvres de charité; elle y trouvera toujours un public qui n'oubliera pas l'agréable souvenir de ses deux passages parmi nous.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — MORLAIX. — Il était un peu fort. — Joseph Bellec, 24 ans, docker à Morlaix, ancien cordier à Ploujean, récemment sorti de prison, se présentait chez Mme Mège, au château de Kerserpien, en Saint-Martin-des-Champs, avec deux individus et réclamait l'amour. Le domestique qui était seul au château leur remit un morceau de pain. Non content de leur pain, ils réclamèrent un supplément, et leur refus, Bellec menaça de mettre le feu au château. Mais son camarade le décida enfin à partir. Le tribunal condamne Joseph Bellec à 40 jours de prison.

de mairie, M. Page. Il se déclara complètement sourd et, nia les menaces qui lui étaient imputées. Il était porteur d'une somme de 380 francs cachée dans la doublure de son pantalon.

Il devra faire 6 mois de prison.

PLOUIGNEAU. — Un passage dangereux. — Mme Garion, née Boilat, 60 ans, journalière au village de Langonaval, en Plouigneau, avait dû passer par l'aire de son voisin, M. Jaouen, qui lui interdisait le passage malgré les droits qu'elle avait conformement à un acte de vente fait devant notaire, lui donnant droit de passage sur l'aire et la cour dudit voisin. Aussitôt rentrée chez elle, Mme Garion vit venir Jaouen qui la frappa à plusieurs reprises à coups de manche de fourche sur le bras gauche et de coups de poing sur la tête. Sa fille, Mme Boilat, voulut intervenir, mais elle fut battue à son tour. La femme Jaouen se mit à la querele et insulta ses deux voisines, les menaçant de mettre le feu à leur maison.

Une plainte est de plus portée contre la femme Jaouen, par Mme Spuine, née Hélène Bru, 54 ans, cultivatrice à Langonaval, en Plouigneau, qui déclara que, voulant rendre visite à Mme Garion, elle se trouva arrêtée par la femme Jaouen qui lui prit son parapluie et l'en frappa, en emportant le parapluie.

Les époux Jaouen devront payer chacun 16 francs d'amende.

MANUFACTURE DES TABACS. — Pour l'année 1925, le bureau du Syndicat de la Fédération des ouvriers et ouvrières des Manufactures de Tabacs est ainsi formé:

Secrétaire: M. Jean Henry; Secrétaires-adjoints: M. Etienne Buard, Mlle Louise Péron; trésorier: M. Auguste Kerguinou; Pré-sorier-adjointe, Mme Veuve Béler, née Catherine Person; déléguée pour l'orphelinat, Mlle Francine Lorgeré.

TOURNEES CH. BARET. — Embrassez-moi, le dernier succès du Palais-Royal. La représentation si attendue d'Embrassez-moi aura lieu le vendredi 2 janvier au Théâtre Municipal.

En Touraine, dont le nouveau riche Boucatal est originaire, il paraît qu'on s'embrasse pour consolider un contrat. On pourrait s'attendre à tout autre chose devant le titre de la nouvelle pièce du Palais-Royal; il faut au contraire qu'on sache qu'Embrassez-moi est une comédie-vaudeville, semée de traits spirituels, pleine de situations et de scènes fort amusantes, mais qui n'effarouche pas la morale.

Si vous joignez à cette comédie bien parisienne, autrement dit spirituelle et charmante, une distribution hors pair avec en tête M. Huguon, l'irrésistible comique du Théâtre de l'Athénée, nul ne sera surpris du succès qui l'attend dans notre ville.

Rendons grâce aux tournées Baret de nous réserver d'aussi agréables soirées.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Marguerite Le Corvez, veuve Troade, 78 ans, quartier du Château; Julia Le Lievre, 49 ans, quartier du Château; Marie Penhoeb, 88 ans, religieuse, Couvent du Carmel; Jeanne Le Rouge, 69 ans, rue du Porsmeur.

SAINT-POL-DE-LEON. — L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ HIPPIQUE. — La séance est ouverte avec la présence de M. le Directeur du dépôt d'étalons de Lamballe, sous la présidence de M. le comte de Guébriant, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général, maire de St-Pol-de-Léon.

Le président expose que deux motifs ont nécessité la convocation de cette assemblée: la révision des statuts; Les statuts de la société datant de 1850 ne répondent plus à la législation actuelle. Second motif: le Directeur de Lamballe, le président s'est muni de quelques types de statuts, parmi lesquels ceux de la Société du Sud-Finistère, récemment constituée. A l'aide de ces documents et pour servir de canevas à la reconstitution de la Société sur des bases rajoutées, le président a rédigé un projet qu'a bien voulu approuver d'avance M. le Directeur de Lamballe et qui va être soumis à la discussion de l'Assemblée. Ce projet est approuvé à l'unanimité. Suit l'élection du bureau. Tous les membres sortants sont réélus. M. Troade, de Cléder, est élu en remplacement de M. Monot, décédé.

L'Assemblée décide que la description des caractéristiques des diverses races bretonnes ne sera pas insérée dans les statuts, mais réservée pour le règlement intérieur de la Société.

Le second objet de l'Assemblée est la révision des programmes des concours: Le maintien des primes de conservation en leur forme actuelle est voté par 25 voix contre 8.

Le président appelle toute l'attention des éleveurs sur le gros danger qu'il y a pour eux de présenter à ces concours à ce que nos chevaux présents n'y apparaissent qu'en nombre très peu supérieur au total des primes. Divers moyens sont examinés afin d'amener le relèvement de ces présentations.

Tous les systèmes devant nécessairement procéder à un relèvement des fonds affectés aux concours, le président rend compte que des efforts ont été tentés près des maires de diverses communes des trois cantons affectés, pour obtenir d'eux que, suivant l'exemple de toutes les communes du Sud-Finistère sans exception, ils votent une subvention annuelle à la Société Hippique de Saint-Pol.

Cette mesure s'impose d'autant plus qu'un certain nombre de communes avait déjà pris cette initiative, il serait finalement peu équitable que les éleveurs des communes qui s'abstiennent viennent prendre leur part des fonds ainsi constitués. M. le Directeur de Lamballe a eu l'obligeance extrême de se charger lui-même d'une tournée de propagande près des maires intéressés, les premiers résultats de ces démarches sont déjà très encourageantes, c'est ainsi que les maires des communes annoncent une subvention de: Plougar, 100 fr.; Plouguzeau, 200 fr.; Plouescat, 500 fr.; pour l'année prochaine: Plouzeved, 500 fr.; Roscoff, 50 fr.; Sibiril, 200 fr.; Trézilide, 100 fr.; Plounevez-Lochrist, 300 fr.

Le maire de Saint-Pol annonce qu'il fera tout son possible pour obtenir que la subvention actuelle de sa commune soit augmentée de 200 francs.

C'est donc un grand crédit nouveau d'au moins 2.000 fr. sur lequel on peut tabler de ce fait. Conformément à l'exemple donné par d'autres sociétés hippiques qui, par ce moyen, ont pu amener une présentation plus nombreuse à leur concours, il est décidé que le bureau mettra à la disposition des jurys des deux concours annuels en les prélevant sur ces ressources nouvelles et toutes autres qui pourraient être réalisées, deux sommes globales destinées à être affectées aux catégories jugées les plus intéressantes de chacune des journées de concours.

Il est décidé, en outre, que le président, pourvu des indications qui viennent d'être données, devra préparer pour l'Assemblée générale de février prochain, un projet d'affiche préablement accepté par M. le Directeur des Haras. Avant de se séparer, l'Assemblée vote ses remerciements à M. le Directeur de Lamballe pour le peine qu'il a

bien voulu prendre d'assister à la présente réunion et de solliciter les subventions des communes.

DOUBLE ARRESTATION. — Le 16 décembre, Mme de Poulpique, propriétaire au château de Kersallou, en Sibiri, prévenait la brigade de gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon de la disparition de divers objets de prix.

Immédiatement le chef de brigade Engaud et un gendarme se rendirent sur les lieux. Après une rapide enquête, ils découvrirent la voleuse dans la personne d'une domestique, T. Isabelle, âgée de 20 ans, née à Prat Coulin, en Plougoulin. Nos policiers se firent restituer les objets volés qui sont estimés à plus de 1.500 francs.

Tout était pas fini, cette indélicatissime bonne avait été un mois auparavant au service d'un pauvre vieillard malade et par suite facile à voler.

La fille T., soumise à un interrogatoire sévère, avoua aussi avoir volé une somme de 100 francs à son ancien patron. Cette nouvelle affaire compromettait sa compagne, la fille K., Victoria, 19 ans, qui avait été à la même époque domestique au service de M. Caroff. La fille K., après avoir nié et confrontée avoua enfin n'avoir volé pour son compte que 200 francs.

Arrêtées et conduites devant le juge d'instruction de Morlaix, toutes deux déclarèrent avoir volé parce qu'elles étaient mal soignées.

ÉTAT-CIVIL. — Naisances. — Hervien Lucienne, Kérouaden; Lazou Lucie, Gourvenec; Le Blan François, Saint-Nicolas.

Publications de mariages. — Kervan Jean, cultivateur, Trévez, Lanvéze et Gouache Marie, ménagère, Saint-Pol, Créach-Mikéal; Gouache Jean, Journalier, Saint-Pol, Créach-Mikéal et Le Gall Anne, ménagère, Plouzévédé, bourg.

Décès. — Dandéou Anne, 23 ans, Kerminguy; Volky Marie, 43 ans, 32, rue Corve; Godée François, 28 ans, 25, rue Cadhou.

LE PRIX DU PAIN. — Par arrêté en date du 16 courant, le prix du pain de consommation courante a été fixé comme suit à Landivisiau :

Pain rond de 0 k. 500, 0 fr. 75 ; pain de 1 k., 1 45 ; pain de 1 k. 500, 2 15 ; pain de 2 k., 2 90 ; pain de 3 k., 4 20 ; pain de 5 k., 7 fr.

SIZUN. — La receveuse de la gare des chemins de fer de l'Etat, à Sizun, a constaté que, pendant son absence, on avait enlevé la gâche du chambrave de la gare, mais qu'aucun colis n'avait disparu. On recherche l'auteur de ces méfaits.

TAULÉ. — AFFAIRE DE MEURS. — Tanguy Guenan, 73 ans, journalier, au bourg de Taulé, a été arrêté pour outrages à la pudeur.

Plougoulin. — SERVANTES PEU SCRUPULEUSES. — Nous avons parlé de ces deux jeunes filles, Isabelle Touleuc, 20 ans, de Prat-Coulin, et Victoria Kergouat, 19 ans, du bourg, toutes deux domestiques et récemment arrêtées pour vol. Quoique fortement soupçonnées, les deux domestiques s'obstinaient à ne passer aucun aveu devant le juge d'instruction. Mais elles viennent de se « mettre à table ».

Isabelle Touleuc avait d'abord été au service de M. Caroff à qui son état ne permettait pas de surveillance bien efficace; il a d'ailleurs 79 ans, Isabelle Touleuc, pressée de question, a dénoncé Victoria Kergouat qui, en effet, avait empoché 200 francs chez le même M. Caroff. La domestique passa au service de Mme de Poulpique, au château de Kersallou, en Sibiri, et Victoria entra chez M. Kervellec, à Pros-ar-Bacon. Bienôt Isabelle débrouilla à sa patronne un mouchoir brodé des ciseaux et une broche en or d'une valeur de 1.500 francs.

Les gendarmes de Saint-Pol ont mis fin aux agissements de ces deux demoiselles qui sont maintenant écrouées.

ROSCOFF. — FAITS DE SAUVETAGE. — M. Pierre Mielot, patron des douanes, à l'île de Batz, reçoit la médaille de bronze avec la mention suivante : « Bien que venant de prendre son repas, s'est mis à l'eau le 9 août 1924, dans l'anse de Porz-Kernoe pour secourir une fillette tombée près d'une petite cale, et l'a ramené saine et sauve sur le quai. »

Tous nos compliments.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN CHATEAULIN A LA COUR D'APPEL DE RENNES

Vol de 1.100 francs. — Maurice Orven fut condamné par le Tribunal de Chateaulin à 6 mois de prison pour vol de 1.100 francs au préjudice des époux Marhic, à Rosnoën. La Cour d'Appel élève la peine à 13 mois.

TOMBOLA DU DISPENSARE ANTI-TUBERCULEUX (suite). — MM. Agassac, Angers, une poupée fétiche; Boisset, un collier doublé or et une chaîne gentleman; Meyer, Paris, une montre-bracelet plaqué or; anonyme, 2 sacs à main, 2 statues bronze; Sapy, Paris, 2 colliers perle; le Parfum d'Orsay, Paris, un flacon eau de Cologne; MM. Deniel, Paris, un réveil-matin; Firmin, Poitiers, 2 vases garnitures; Ardillet, Paris, un service à liqueur argenté, un bol à sucre; Goldstarry, Paris, 4 porte-mines; Mame et fils à Paris, 6 volumes; Gillette, Paris, un rasoir en émail; Au Pôle Nord, Brest, fourrure et manchon; Villard, Quimper, 3 flacons confiture Petite Bretonne; Gayot, Rostrenen, une coupe argentée; Dormond, un gilet fantaisie; Chopard, Paris, 2 colliers mauve; anonyme, Quimper, 3 bavoirs dentelle; Brun, Grenoble, biscuiterie; Décupère, chichorée Téka; Louis Cloarec, Carhaix, store et brise-bise brodés. — Par Mme Cloarec : un couvre-lit, un couvre-bureau, layettes, une écharpe soie, 3 bavoirs, 1 casquin soie, 1 costume garçonnet, 1 vêtement de dame, 1 boîte cravates, 6 napperons. — Lots recueillis à Carhaix : MM. Merle, un chandail d'homme; Bourven, 12 boîtes chocolats; X..., garniture de cheminée; Mlle Marquis, couteil métal argenté; M. Desbats, chaussons paille; Mmes Rouxel, une coupe orfèvrerie; Lucien Le Bras, 10 fr.; MM. Nédélec, 10 fr.; Manach, vins, une bouteille cognac; Le Bris, une brassière; Mme André, chaussons; M. Mérou, 13 papiers peints et frises; Mles Querné, un sac à main, papier à lettres; Mme Allagnol, un buste Jeanne d'Arc; le Crédit Nantais, un bon à lot de 50 fr.; MM. Kerboetho frères, une demi-corde de bois; Le Corre, 12 fromages; Gourdin, une demi-barrique de cidre; anonyme, 2 sujets bretons; Mme Perrien, un kilo beurre; MM. Le Nuz, une andouille; Cougard, 2 Kerampull, un coq; Duval, un parapluie Tom-Pouce; Le Borgne, un coupon colin; Louis Favennec, un sac à biscuits; Héger, 6 verres; Cougnat, 2 écharpes laine; J. Pinson, 11 papiers peints et frises; docteur Menguy, un échin salerion, sucrier argent; Louis Gouarnon, une peau de mouton; Guillon, tanneur, une peau de mouton; Flouh, une blouse de dame; X..., un service à liqueurs; 14 Dépêche de

Brest, 2 abonnements de 3 mois; Bamel, 2 paires chaussons; P. Le Troadic, un stylo; Mme Cougard Jean, 2 sujets Saxe; Dir. école libre, un volume; MM. Thomas, Cougard, 2 fourneaux de Léséleuc, un sucrier argenté; Mlle de Léséleuc, un porte-bouquet; M. Dinouff, un tablier; Mme Dubrez, une statue bronze; MM. Yves Guillon, boîte dragées; Guéguen aliné, un lot-surprise; Dubrez-Croc, une barrette émail; Mme Rochard, Paris-Quimper, une chemise de nuit.

La tombola sera tirée le 23 décembre, à la salle des fêtes où tous les lots seront exposés.

Huelgoat. — REVISION DE LA LISTE ELECTORALE EN 1925. — Les habitants de la commune sont avisés que les demandes d'inscription sur la dite liste pour l'année 1925, sont reçues dès maintenant au secrétariat de la Mairie.

Les électeurs nouvellement arrivés dans la commune ont principalement grand intérêt à se faire connaître à la mairie, afin de leur inscription immédiate, et s'ils ne peuvent prendre part aux élections prochaines, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux seuls, qui en seront causes.

RECEPTEMENT. — Les propriétaires de chevaux et automobiles, sont priés de se présenter à la mairie d'Huelgoat, pour faire la déclaration des chevaux et automobiles, qui sont en leur possession; ces déclarations seront closes le 31 décembre 1924.

M. le maire fait connaître également que les déclarations d'option pour prestations en nature seront définitivement closes le 21 janvier 1925.

Pleyben. — UNE ELECTION AU CONSEIL GENERAL ANNULEE. — Le Conseil d'Etat a annulé les élections au Conseil général du 14 mai 1922, canton de Pleyben, à la suite desquelles M. Berthélémy avait été proclamé élu.

Crozon. — EAU, POMPE ET POMPIERS. — La semaine dernière, il a été procédé à la réfection de la couverture d'un puits situé au milieu de la rue Alsace-Lorraine. Ce puits sert de réserve en cas d'incendie et pour beaucoup de Crozonnais, c'était la première fois de voir ce puits découvert. Celui-ci communiquait avec un autre à côté et qui sert à la consommation courante, aussi lorsque par période de sécheresse, tous les puits du bourg sont à sec, le puits de réserve l'est également. Et si un incendie se déclarait par une période de sécheresse, on trouverait-on de l'eau pour combattre cet incendie. Même en cas d'incendie au moment où l'eau ne manque pas, comment ferait-on pour jeter cette eau sur le feu.

Il existe dans un hangar de la Mairie une pompe à incendie, qui autrefois fonctionnait très bien. Peu après les élections municipales de 1919 et à la suite d'un incendie, il avait été formé un corps de pompiers composé d'hommes jeunes et résolu qui avaient tous déjà vu le feu des combats; mais cette brave équipe fut découragée par l'inertie de la municipalité à faire mettre en état le matériel d'incendie qui avait été laissé dans l'abandon pendant la guerre. Sur les instances répétées du lieutenant commandant la compagnie et qui était en même temps adjoint au maire, il fut cependant fait acquisition de nouveaux tuyaux, mais qui n'étaient pas neufs. Au premier exercice avec ces tuyaux, l'on constata qu'ils ne valaient guère mieux que les anciens. Les pompiers abandonnèrent peu à peu l'équipe, et la pompe et le matériel furent de nouveau laissés dans l'abandon. Actuellement l'on peut voir dans la cour de la Mairie, cette pompe, les roues enfoncées dans le purin, dans un état complet de délabrement.

Se décidera-t-on enfin à remettre en état le matériel et à réorganiser le corps de pompiers, on attendra-t-on un nouvel incendie pour le faire ?

Se décidera-t-on enfin à remettre en état le matériel et à réorganiser le corps de pompiers, on attendra-t-on un nouvel incendie pour le faire ?

Se décidera-t-on enfin à remettre en état le matériel et à réorganiser le corps de pompiers, on attendra-t-on un nouvel incendie pour le faire ?

CONTE DE NOEL

Après quatre ans de captivité Le retour du prisonnier

A Jeannine, à Pax Brunel-Boullenger.

C'était un bien brave homme et un rude gaillard que Nicolas Sc. petite, marchand-ferant de son état, levé dès l'aube, il martelait le fer dans sa forge établie à la sortie de Moreuil (Somme) sur la route d'Amiens, près de la ferme du Patin, avec un ardeur qui jamais ne se lassait. Sous les coups vigoureux de son marteau, les lamelles de fer toute rouges, s'irradiaient en cercle autour de l'enclume pour venir s'étendre et sur le sol rocailleux de la forge ou sur son tablier de gros cuir.

Il n'était pas un cultivateur des environs qui ne l'aimât. Tous se seraient fait un scrupule de conduire ailleurs un de leurs chevaux à ferrier, de demander l'époutage d'un soc de charrue ou tout autre travail de sa compétence. C'est que jamais, il n'avait boudé à l'ouvrage; que pour lui, chose promise était chose due et à l'heure dite. Plus surtout, il était si juste dans la rémunération de son travail et sa jeune femme Norine, une jolie blonde aux yeux bleus, était si aimable, si « prévenante », comme l'on dit en Picardie; elle élevait si bien ses deux petits enfants; l'un, Jean, brun, au teint déjà hâlé comme celui du père; l'autre, Maurice, blond comme la mère, dont la peau était d'un coloris si tendre que l'on eût dit celui d'une fleur à peine éclosie — il est vrai qu'il marchait à peine.

Comment fait-elle, se demandaient tous ceux qui les voyaient, pour les maintenir toujours si propres.

Hélas ! le 2 août 1914, le tambour de la ville annonçait la mobilisation générale. Nicolas, abandonnant sa forge, son marteau, son enclume, sa femme, « ses petits », s'en fut au front, le cœur gros, certes, mais bien décidé à faire son devoir. Un fait cependant le préoccupait beaucoup : il ne savait ni lire ni écrire. Comment ferait-il pour donner de ses nouvelles ? Pour tranquilliser sa jeune femme qui, chaque soir, relevait ses comptes, il lui avait bien dit qu'à l'armée il trouverait des « copains » qui lui rendraient ce service, mais pouvait-on tout dire, même aux meilleurs « copains » ? Est-ce qu'ils le comprendraient ?

Six semaines après, avant qu'il n'ait eu le temps de faire écrire, il était fait prisonnier et emmené en Allemagne.

Ce fut pour lui un coup terrible.

Tout a été dit sur les camps de prisonniers en Allemagne. Nous n'y reviendrons donc que pour nous occuper de notre homme.

Quand il se sentit arraché complètement,

non plus seulement de sa petite maison, de sa terre natale, du clocher de sa vieille église, mais de la France, la grande Patrie, Nicolas cessa pour ainsi dire d'exister. Pensait-il ? Lui ne le pouvait dire, car il ne parlait pas. Il allait, venait, tel un automate martelant le sol, fut-il couvert d'une épaisse couche de boue, de ses lourds sabots de bois. Le soir venu, il s'étendait tout habillé sur les planches qui lui servaient de lit, se fécouvrait la tête de sa couverture et ainsi jusqu'au réveil, dans l'immobilité la plus complète.

Des camarades, des Français, témoins malheureux de cette sorte de torpé, d'hébétement, cherchaient bien le moyen de l'en faire sortir, ce fut en vain. On eût dit qu'il n'entendait plus, qu'il ne comprenait plus, qu'il ne sentait plus; que le cœur, l'âme, l'intelligence, tout ce qui fait l'homme, avait disparu. En veut-on une preuve ? Il était le seul à manger, ainsi que l'eût fait une bête, l'ignoble brouet servi aux prisonniers, sans jamais élever la voix ou protester. Mieux, comme il ne recevait jamais rien des siens, qui ignoraient complètement ce qu'il était devenu, puisque jamais il ne leur avait fait écrire, qui même le croyaient perdu à tout jamais, ses compagnons d'infortune se faisaient-ils à certains jours, une joie de lui offrir quelque extra venant du pays, il jetait dessus un regard dédaigneux, tournait la tête et s'en allait.

Oui, oui; c'était bien cela, l'homme n'existant plus.

Ainsi des semaines d'abord, de longs mois ensuite, des années même s'écouleront et le loque humaine devenait de plus en plus misérable, se courbait sous l'on ne saura jamais quel poids, vers la terre et inspirait, à qui la voyait, la plus grande pitié.

Cet état, cette insensibilité, furent-ils un adoucissement à sa captivité ? Espérons-le.

Vint le 11 novembre 1918. Un drouhaba inusité, joyeux, se produisit dans le camp. On y chantaient la Marseillaise; on s'embrassait; les cris de « Victoire ! victoire ! Liberté ! Liberté ! » se succédaient, poussés à pleins poumons pendant que voltigeaient, dans le ciel gris, maussaie, képis et casquettes, lancés en signe de joie. Il tendit l'oreille, ouvrit les yeux plus grands, machonna quelques paroles inintelligibles et ce fut tout. Mais, quand la foule des prisonniers, qui n'avait rien à craindre des gardes-chiourmes, se précipita dehors l'enceinte, il la suivit, loque humaine portant sur le corps tout un amas de loques et au menton et sur la nuque toute une forêt de moisissure. Spectre vivant, lui aussi sortit avec les autres, parce que les autres sortaient.

Comment arriva-t-il à Moreuil ? Peu importe. L'y voilà, et c'est le soir du 25 décembre 1918. Chemin faisant, des âmes généreuses ont en pitié de lui; sur son chef, il porte un chapeau mou; sur les épaules, une de ces longues blouses bleues que portent les paysans picards et au bout d'un bâton noueux, une besace toute gonflée, mais de quoi, grands Dieux ?

Il géle, le ciel est pur, sur la voûte du firmament, les étoiles font autant de clous d'or.

A peine a-t-il traversé le pont de pierre jeté sur l'Avre bouillonnante qu'il se redresse, hume l'air à pleins poumons et pousse un cri, un cri de joie. Il était chez lui. Comme par miracle, son cœur, son intelligence renaissent. L'homme réapparaît; ses yeux voient; il sent, il avance rue de la Gare, mais, de chaque côté, où naguère s'élevaient de riantes maisons, de coquets chalets, plus rien, rien, si ce n'est des amas informes de décombres dans un péle-mêle inconcevable sur lesquels la pâle clarté des étoiles jette un voile d'une tristesse infinie. Ça et là, ronronnaient jadis les métiers des usines de bonneterie qui constituaient une des formes de la richesse du pays tout se tait car tout a disparu. L'une des usines cependant dressée encore, droite comme un i, sa haute cheminée de briques.

Il avance encore. An i à sa gauche, il aperçoit deux petites maisons, toutes deux semblables, accolées l'une à l'autre, presque intactes. Il les reconnaît et pensant à leur propriétaire :

— Ah ! murmura-t-il, dans le patois du pays, ch'marchand d'moutons et pis d'berbis, là a vécu jusqu'à cent et un an; s'il revenoit, il croirait ses moisons. Fertrouvrai-ti l'mienne ?

Et il avance toujours; il court plutôt, car il a pensé à son toit, à sa forge, à sa femme, à ses deux chérubins. Le voilà devant l'église, sa vieille église. Il se signe, s'arrête; les murs en sont affreusement éventrés; les autels sacrilègement détruits; les tombeaux des Plessis-Bellière ostentent profanés, si odieusement que les ossements de ceux qui dormaient là depuis des siècles leur dernier sommeil gisent sur les dalles froides, tout blancs, épars ainsi que des os jetés aux chiens pendant que la lune, que les vieux vitraux colorés ne gênent plus, regarde tristement à travers la baie de l'un d'eux.

— Ah ! les salauds s'erie-t-il.

Enfin, le voilà aux Patin; la forge n'existe plus, misère ! mais la maison est là; ô joie ! elle est même éclairée. Ils sont là aussi, les êtres qui lui sont chers; vont-ils le reconnaître ?

Il s'approche de la fenêtre, sans bruit; jette un regard à l'intérieur et, auprès de l'âtre qui flambe, aperçoit Jean qui, maintenant, avait six ans passés, Maurice qui portait des culottes comme un homme et... Norine, toujours jeune, toujours belle, mais allaitant un jeune poupon qu'un homme couvrait des yeux ainsi que Norine.

— Le charpentier, mon ami, murmura-t-il. Est-ce que ? Non, non; en ne se peut. Je n'ai pas écrit, mais Norine n'a pu m'oublier aussi vite.

Il regarde toujours, anxieux. Mais que font donc les enfants ? Voilà qu'ils allument de petites bougies, se mettent à tourner en cercle; ils chantent. Quoi donc ?

— C'est Noël ! C'est Noël !

Et de sa douce et belle voix, Norine, elle aussi, fredonne :

Il est né, le divin enfant. Jouez hautbois, résonnez musettes...

Mais oui, c'était Noël, et Noël faisait oublier la grande guerre, pensa Nicolas. En entrant, il allait augmenter encore cette liesse.

Toc ! Toc ! fit-il discrètement à la porte.

— Entrez, répondit une voix mâle.

Et, tout tremblant, la besace d'une main, le bâton de l'autre, tout courbé sous le poids des émotions et des fatigues d'un long voyage,

Nicolas le forgeron, le rude gaillard dont le grand guerré avait fait, à 40 ans, un vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, entra, muet, impassible.

Un cri de joie des enfants salua son arrivée : « Le père Noël, le père Noël et il a des jouets ».

Et l'aîné, s'adressant à l'homme, au charpentier, d'ajouter : « Papa, dis-lui qu'il nous les donne ».

— Sois tranquille, mon enfant; s'il en a, c'est pour vous. Vous avez été assez malheureux. Il saura vous récompenser.

Nicolas avait compris tout son malheur. Sans mot dire toujours, il ouvrit sa besace qui renfermait en effet des jouets ramassés à son retour d'exil et les distribuait tous pendant que les petites mains applaudissaient à leur bonheur. Quand il eût terminé, sur la table il déposa un anneau d'or, son anneau nuptial, portant son nom et celui de sa femme et se retira.

Il avait à peine fermé la porte, la porte de sa petite maison où il venait de semer un peu de joie, qu'il tombait foudroyé pendant que Norine s'écriait :

— Dieu ! c'était Nicolas.

LA VIE SPORTIVE

LES SPORTS DANS LE DEPARTEMENT

Nos impressions sur la journée de dimanche pourraient se résumer en une phrase qui serait en somme le communiqué officiel : Journée calme. La lutte s'est poursuivie dans les différentes séries et a confirmé les prévisions généralement émises.

Qui donc, en effet, aurait pu douter de la victoire du Stade Quimpérois et même de l'Association Sportive Brestoise ? Cependant nous avons peut-être lieu de nous étonner en face des Quimpérois et, au contraire, de la courageuse défense des équipiers du grand patronage brestois devant les Asbiétois.

Les Cadets de Bretagne, qui avaient eu un mauvais début de saison paraissent avoir enfin trouvé la grande forme et il était permis de supposer que le Stade Quimpérois devrait s'employer à fond s'il voulait vaincre dimanche dernier.

Et nous avons assisté, au contraire, à une défaite très sévère des Cadets qui durent encaisser 6 buts alors qu'ils n'en marquaient que 1.

Le Stade Quimpérois consolide sa position de leader dans le groupe A et compte actuellement 19 points à la marque. Souhaitons qu'il ne s'arrête pas en si bon chemin et peut-être renouvellera-t-on l'exploit de l'an dernier.

A Brest, la rencontre locale Armor-A. S. B. fut ardemment disputée. L'A. S. Brestoise compte dans son équipe de brillantes individualités et il est certain que sur le papier elle est nettement supérieure à l'Armoricaine. Et cependant ce n'est que par 1 but qu'elle enlève la décision. La défaite des Armoricains est donc très honorable, et nous tenons à les féliciter. Leur sympathique capitaine Coadou, que ses obligations militaires éloignent de France pour plusieurs mois, peut-être fier de son œuvre, car malgré de nombreuses défaites il a montré qu'avec du cran on pouvait quand même tenir le coup. Un petit bravo pour Coadou et l'Armoricaine !

Le Stade Lesnevien s'était rendu à Saint-Brieuc pour matcher l'Etoile Saint-Michel. Les Lesnevien avaient la une belle occasion de marquer 3 nouveaux points. Et voici que les Briochins tirent victorieusement tête à nos compatriotes qui ne réussissent que le match nul. Le vers du bon La Fontaine est toujours d'actualité :

« Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours... »

L'Etoile Saint-Laurent de Lambézellec nous causa une surprise agréable en résistant à En Avant de Guingamp. Chaque équipe marqua 2 buts.

Pour le championnat de 2e série, le résultat fut également nul entre le Stade Relecquois et l'Union Sportive Lannionnaise.

Les matches amicaux furent assez nombreux. Voici quelques résultats :

Association Sportive Brestoise (2), bat Armoricaine (2), 2 à 1.

Armoricaine (2) et En Avant de Saint-Renan, 1 à 1.

Armoricaine (4), bat Etoile Saint-Laurent (4), 1 à 0.

Gâs de Morlaix (1), bat Landernécenne (1), 2 à 1.

Gâs de Morlaix (2), bat Plouzévédé (1), 7 à 1.

Brestoise (1), bat Celtique (1), 4 à 1.

Brestoise (2), bat Armoricaine (5), 4 à 1.

Ecole Navale (1), bat Flotille (1), 3 à 1.

U. S. Douarnenez (2), bat Beuzec-Sports (2), 2 à 1.

U. S. Plouénan (1), bat Landernécenne (2), 3 à 1.

Patro St-Joseph Morlaix, bat C. S. Morlaixien, 3 à 0.

Stade Léonard (1), bat En Avant Guingamp (2), 4 à 1.

Plourin (1), bat Stade Morlaisien (3), 3 à 0.

De tous côtés l'on nous annonce des réunions particulièrement intéressantes à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'An. Nous espérons que nos joueurs flibustiers sauront en profiter.

LA VIE AUX CHAMPS

FUMURE DES PRAIRIES

On a le tort d'une façon générale, d'attendre beaucoup trop tard pour procéder à la fumure des prairies. Un grand nombre de cultivateurs attendent le printemps, c'est-à-dire le moment où l'herbe commence à pousser, pour répandre sur les prairies les engrais qu'ils leur destinent. En réalité, c'est à l'automne que ces engrais devraient être ré-

pendus pour qu'ils produisent leur plein effet sur la prochaine coupe de foin.

Il n'y a pas lieu de craindre que les engrais organiques par les grandes pluies d'hiver, surtout si l'on emploie les engrais qui sont les plus avantageux, car ceux-ci étant très lourds adhèrent parfaitement au sol. Pour en être détachés, il faudrait qu'ils se trouvaient sur le trajet d'un très fort courant d'eau ruisselant en surface, ce qui est, on en conviendra, exceptionnel. Il n'y a pas non plus à craindre que les engrais répandus sur l'herbe des pâturages puissent nuire aux bestiaux qui les fréquentent, on a vu des bovins consommer l'herbe de prairies sur lesquelles venaient d'être répandues des quantités importantes de scories sans qu'ils en éprouvent aucun effet fâcheux.

Mais quels engrais employer ? préférence sur les prairies ? Un certain nombre de cultivateurs en tiennent encore pour le fumier et prétendent que rien ne lui est comparable pour faire pousser le foin. Cela dépend évidemment du sol des prairies que l'on prétend engraisser. Personne ne songe à nier l'effet sensible que le fumier produit sur les prairies comme partout ailleurs. Cependant, on peut remarquer que, d'une façon générale, s'il augmente la quantité du foin, il n'en améliore pas la qualité. Le foin obtenu par apport de fumier reste grossier. Ce dernier profite surtout aux graminées et pas toujours aux meilleures espèces. Il ne fait pas pousser les légumineuses : trèfles, minettes, lupulines, loties, etc.

On peut vraiment se demander si ce n'est point gaspiller le fumier que de répandre en couverture sur les herpages, soumis à l'action des variations atmosphériques au lieu d'être enterré, comme c'est sa destination, il est bientôt desséché par le soleil, qui, par évaporation lui fait perdre le meilleur de sa vertu. Il semble bien qu'il soit loin de produire la tout son efficace, et que dès lors, c'est le perdre en partie que de l'employer de cette façon, ce qui est une faute puisque par ailleurs, on n'a jamais assez de fumier.

Du reste, la prairie naturelle ne manque pas de plusieurs des éléments qu'apporte le fumier et qui sont donc là perdus, alors qu'ils eussent pu être si nécessaires ailleurs. La prairie ne manque pas d'humus, elle en a même en excès. Seulement, dans bien des cas, celui-ci reste inerte parce qu'il manque quelque chose à sa mise en activité. Il en est de même de l'azote. Il existe en quantité souvent importante dans les prairies, mais il ne nitriifie pas et ne sert à rien parce qu'il manque de stimulant. C'est donc une erreur d'apporter, avec le fumier, ces deux éléments qui existent déjà.

Ce qu'il faut au sol de la prairie, c'est beaucoup plus des engrais minéraux que des engrais organiques. Les engrais minéraux qui fournissent tout d'abord les éléments fertilisants dont le plantes qui garnissent le gazon peuvent avoir besoin : acide phosphorique, potasse et chaux, mais de plus ils modifient le milieu et permettent à l'humus et à l'azote jusqu'à l'inertie, de nitrifier et de se mobiliser sous une forme assimilable et de leur profiter au foin.

Ce qui fait le plus souvent que l'humus ne nitriifie pas dans les prairies, encore que par l'accumulation des débris du gazon il soit abondant, c'est que le milieu est acide. De là vient également, et par voie de conséquence, que les herbes qui y dominent ne sont pas de bonne qualité, quand elles ne sont pas franchement mauvaises, telles que joncs, prêles, carex, etc.

Cette première constatation nous fait deviner tout d'abord que les superphosphates (à part dans certains sols qui sont plutôt l'exception), ne sont pas la forme sous laquelle il soit préférable de donner les engrais minéraux aux prairies, parce que les superphosphates sont eux-mêmes à réaction acide, ce qui ne corrige pas mais plutôt exagère le défaut d'excès d'acidité assez commun sinon général dans les prairies.

Il vaut mieux employer, (et tout d'abord ils ont l'avantage de coûter moins cher) les phosphates naturels, surtout les phosphates d'Algérie finement moulus, et les scories. Ceux-ci étant à réaction alcaline, surtout les scories par la chaux qu'elles contiennent, assainissent le milieu tout en fournissant l'acide phosphorique si nécessaire à la vie des plantes, ces engrais corrigent le défaut dont souffrent trop de prairies de l'excès d'acidité, permet à la nitrification de s'effectuer, et par là modifient avantageusement les herbes qui composent le gazon, au lieu des grandes herbes qui ne donnent qu'un foin grossier, ils font croître une toison touffue d'herbes fines où dominent les trèfles, minettes ou autres légumineuses, lesquelles donnent un foin beaucoup plus appéissant et nutritif.

Cette année les scories vont pouvoir être acquises à des prix réduits et fort avantageux, je crois que les cultivateurs ont tout profit à s'en procurer des quantités importantes qu'ils pourront en bien des cas utiliser sur les terres labourées, mais qu'ils pourront surtout répandre avec grand avantage sur leurs prairies.

COURS des MARCHÉS

QUIMPER, 20 décembre. — Beurre de cuisine, la livre 7 à 7.50; beurre de table, 8 à 8.50; œufs, la douzaine, 7 à 8; poulets, la couple, 16 à 22; lapins, la pièce, 12 à 18; canettes, la livre, 0.30; oignons, 0.50; porreaux, le paquet, 0.25; navets, oignons, la tête, 0.35 à 0.40; pommes de terre, les 500 kilos, 18 à 25; ble noir, 48 à 48; seigle, 47 à 48; avoine, 50 à 52; bœufs et vaches, le kilo, 4 à 4.20; moutons, 2.20 à 2.50; veaux, 5 à 5.50; moutons, 3.20 à 4; porcs, 5 à 5.50.

QUIMPER, 19 décembre. — Tauxaux, le kilo, 3.70 à 3.80; bœufs de boucherie, 3.30 à 4.10; vaches de boucherie, 3.10 à 3.30; vaches laitières, la pièce, 500 à 1000; génisses et vaches pleines, 1.00 à 2.400; porcs, 15 kilos, 4.80 à 5.10; moutons, 3.50 à 3.90; veaux, 4.70 à 5; froment, les 100 kilos, 17 à 18; seigle, 90 à 92; orge, 93 à 9

15.50 à 16; beurre de cuisine, 13 à 13.50; lait pur, le litre, 1.10; lait crémeux, 0.95 à 1.00; œufs, la douzaine, 7.50 à 8.

21.50 Marne; 20 à 20.75 Ardennes; 20.25 à 21.25 Meuse; 20.50 à 21.50 Meurthe-et-Moselle; 20.25 à 22.25 Moselle; Bas-Rhin; 20.50 à 20.75 départ ports (21 fr. Brest).



NOUVELLES MARITIMES

Le transport Loiret a appareillé de Cherbourg, vers Brest, le 19 décembre. Le croiseur-école Jeanne-d'Arc est arrivé à La Cuyra le 19.

DEPECHE COMMERCIALES

HALLS CENTRALES

BEURRES. — Tendances hausse de 50 francs sur les centrifuges et les marchands normands, de 50 francs sur les marchands bretons.

BOURSE DU COMMERCE

CAFES. — Tendances hausse, ventes 2.500 sacs. Janvier 493.50, février 481.25, mars 476.25, avril 472.50, mai 461.50, juin 453.50, juillet 443.50, août 437.50, septembre 427, octobre 420, novembre 415.50, décembre 410.50.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

PARIS, 29 décembre. De notre correspondant particulier. — Temps sec et froid, très encourageant pour la vente à la villette du réveillon.

GROS BETAIL

La vente a été plus facile. L'extra peu abondant a été très vivement recherché, influençant aussi la première qualité; leur hausse est de deux sous par livre. Les autres qualités n'ont gagné qu'un sou.

BOEUF

Les boeufs extra de meilleur reynon, Limousins Normands, Charollais, ne dépassant pas 800 livres de viande, ont été faits 4.50 à 4.75 la livre de viande nette.

VACHES

Génisses extra : Normandes, Limousines, Charollaises, 4.50 à 4.60; taurées plus ordinaires, 4 à 4.30; génisses Mançelles, Bretonnes, rouges extra, 4.30 à 4.50; ordinaires, 3.95 à 4.25; bonnes vaches, 3.50 à 4.35; vaches plus vieilles et médiocres, 3.40 à 3.85; viande à saucisson, 2.50 à 3.35.

TAUREAUX

Jeunes de ferme, 3.75 à 3.90; gros, 3.90 à 3.70.

VEAUX

Vente bonne sans qu'il y ait eu d'emballage. Hausse de 3 à 4 sous par livre. Les veaux de sorte extra des meilleures provenances ont été faits par bandes, 5.50 à 5.75 la livre nette et jusque 6 fr. au détail.

AGNEAUX

Vente bonne pour l'extra et la première qualité, en hausse de 5 à 10 fr. par tête, mais très calme pour les qualités secondaires.

MOUTONS

Ile de France, Beauce, 6.40 à 7; Normands, Bretons, 6 à 6.60; Bretons, 5.90 à 6.30; Poitou, 6.10 à 6.45; Sarthe, Vendée, 5.70 à 6.30; Charente, 5.90 à 5.75; Limousins, 5.50 à 5.95; Auvergnats, mélangés de brebis, 5 à 5.35; Bresse Plateau Central mélangés de gascons, Aveyron, 5.10 à 5.60; Albi tondu, 5.70 à 6.

BRISÉS

Beauce, Ile de France, 4.50 à 5.30; Bretons, 4.30 à 5.15; Aveyron, Gironnes, 4.75 à 5.05; Sarthe, Vendée, 4.75 à 5.10; intermédiaires, 4.30 à 4.60; moutons africains, 5 à 5.35; africains de réserve, 5.00 à 5.70; brebis et bœufers, 4.50 à 4.60.

PORCS

La vente a encore été très mauvaise devant l'excès des arrivages. Les porcs gras et les cochons ont été d'un placement extrêmement laborieux et on a dû parfois les vendre n'importe quel prix.

ARRIVAGES PAR DÉPARTEMENT

Calvados : 630 bœufs, 320 vaches, 35 taureaux, 91 porcs. Cotes-du-Nord : 217 porcs. Ille-et-Vilaine : 15 vaches, 10 taureaux, 20 veaux, 482 porcs.

COURS OFFICIELS

Cours de clôture au kilo de viande nette : Les chiffres s'entendent de la manière suivante : amovés, inventés, 1er, 2e et 3e qual., extra.

CHRONIQUE MEDICALE

LA TUBERCULOSE DES ECOIERS

Le professeur Grancher et ses élèves ont établi — et leurs opinions n'est plus aujourd'hui contestée — que l'enfant contracte la tuberculose au cours des premiers mois de la vie, le plus souvent au contact de parents atteints de tuberculose ouverte et disséminant des bacilles autour d'eux.

Contaminé, l'enfant peut se comporter de différentes façons. Dans certains cas, il présente une tuberculose rapidement évolutive et meurt au cours de la première ou de la seconde année.

Dans les cas les plus fréquents, les bacilles de Koch ayant pénétré par la voie respiratoire ou par la voie digestive sont arrêtés par les ganglions trachéo-bronchiques ou intra-thoraciques. Au niveau ils provoquent des adénopathies (glandes) à marche plus ou moins torpide, constituant des tuberculoses localisées sans grand retentissement sur l'état général et susceptibles de demeurer stationnaires pendant des mois et des années.

Dans la plupart des cas la tuberculose des écoliers est une tuberculose latente répondant justement à cette phase où l'infection est arrêtée temporairement dans son évolution. Elle donne le minimum de symptômes et se traduit seulement par des modifications de l'état général ou des troubles du développement. C'est cependant à ce moment qu'il est important de diagnostiquer la maladie.

L'organisme se défend bien, c'est donc un moment favorable pour l'inter-région. Que faire ? Si vous avez un enfant qui présente des troubles digestifs, de l'anémie, de l'amaigrissement, des poussées fébriles que rien n'explique, méfiez-vous et soignez-le sérieusement.

Laissez-le vivre au grand air, donnez-lui, suivant en cela les préceptes de Grancher « double ration de nourriture, double ration d'air et demi-ration de travail ».

Comme médicaments de l'huile de foie de morue de fraîche provenance et en faible quantité, mais surtout de l'iode colloïdal et des lipides biliaires.

Si vous ne le faites pas, qu'arrivera-t-il ? Chez ce jeune écolier que vous auriez pu guérir radicalement, se produira-t-il un tardif poussées évolutives des plus graves. Au voisinage de l'âge adulte, quand l'organisme affaibli par un développement rapide ou le surmenage imposé par les conditions matérielles de l'existence, ne soyez pas trop surpris de voir apparaître une tuberculose à marche rapide. Soignez-les donc à la première alerte sans attendre l'éclosion de cette tuberculose à marche très rapide : au début la guérison est certaine; trop tard, il n'y a rien à faire.

OBSERVATION 1. — Edmond F., 10 ans, m'est amené parce qu'il change de jour en jour. Mange à peine, maigrit, paraît avoir toujours envie de dormir. A de temps en temps une petite toux sèche qui ne plat pas. Soigné par les lipides biliaires iodés, le changement est net au bout de quinze jours et la guérison complète en moins de trois mois.

OBSERVATION 2. — Pierre C., 9 ans, m'est amené parce qu'il toussa et cracha beaucoup, s'enrhume au moindre froid, a de temps en temps une crise d'asthme qui le laisse faible et abattu. Enfant maigre et malingre ayant déjà vu mourir ses deux frères aînés.

Observation 3. — Louis L., 12 ans, s'était bien porté jusqu'à 12 ans. A la suite d'un chaud et froid s'est mis à tousser. A 15 ans vient voir son père qui a maigri de cinq kilos; mange bien, mais digère mal, sue la nuit, toussa et crache un peu.

Première injection de lipides iodés le 7 mars 1913. Poids 44 kilos. Au bout d'un mois de traitement les digestions sont bonnes et le poids a augmenté de trois kilos.

Au bout de sept mois le jeune C., est complètement transformé. N'a jamais été malade depuis et fait actuellement le rude métier de cultivateur, dehors par tous les temps.

Docteur Yves OLLIVIER, Spécialiste, Pouxons, Estomac, Intestins. Consultera de 10 h. à 4 h. : Mardi à PAIMPOL, Hôtel Lucas. Mercredi à TRECUIER, Central-Hôtel. Samedi à GUINGAMP, Hôtel de la Gare.

Les autres jours à sa Clinique, Villa Jehanne, EING.

Jouissance par mains au plus tard le 29 septembre 1925.

Si vous ne le faites pas, qu'arrivera-t-il ? Chez ce jeune écolier que vous auriez pu guérir radicalement, se produira-t-il un tardif poussées évolutives des plus graves.

OBSERVATION 1. — Edmond F., 10 ans, m'est amené parce qu'il change de jour en jour. Mange à peine, maigrit, paraît avoir toujours envie de dormir.

OBSERVATION 2. — Pierre C., 9 ans, m'est amené parce qu'il toussa et cracha beaucoup, s'enrhume au moindre froid, a de temps en temps une crise d'asthme qui le laisse faible et abattu.

Etude de M^e VERANT, notaire à Morlaix rue de Paris, n^o 7

Audjudication Volontaire

En l'étude et par le ministère de M^e VERANT notaire

Le MERCREDI 14 JANVIER 1925, à 2 heures

DE LA TERRE DE KERELIZA

En la commune de St-Martin-des-Champs, à 1 kilomètre de Morlaix, en bordure de la route de Sainte-Sève.

Comprenant : Premier Lot LE MANOIR DE KERELIZA

Consistent en maison de maître, élevée sur caves (12 pièces), grand atelier de peintre, beau jardin d'hiver, communs très importants (écurie, remise, garage, basse-cour, chenil, étables, maison de jardinier, latrines, hangars, etc., etc.). Parc très abondamment planté, jardin d'agrément, potager, pelouses, terres labourables, prés, pièce d'eau, lavoir, puits, etc. Le tout clos de murs, d'une contenance de 10 h. 27 a. 65 c.

Jouissance au 1^{er} Mars 1925. Mise à prix 150.000 fr. Deuxième lot

LA FERME DE KERELIZA

Consistent en bons bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres de diverses natures, louée jusqu'au 29 septembre 1927, aux époux Guillaume RIVOAL.

Contenance : 4 h. 67 a. 45 c. Mise à prix 20.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements audit M^e VERANT, notaire, qui délivrera autorisations de visiter.

Etude de M^e Jean VERANT, notaire à Morlaix rue de Paris, n^o 7.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Par le ministère de M^e VERANT, notaire, en la Salle de la Mairie de Saint-Pol-de-Léon, le LUNDI 5 JANVIER 1925, à 2 heures.

En la commune de SAINT-POL-DE-LEON sur la route de Mespaul

UNE FERME

dite LE PETIT-KERDALAR ou LE VERN Comprenant maison d'habitation ayant rez-de-chaussée, étage et grenier, écurie-étable, chienne, cour, deux hectares de terre labourable. — Le tout actuellement occupé par les époux Guillaume SEITE, et porté au cadastre section I sous les numéros 532, 536-574.

Jouissance par mains au plus tard le 29 septembre 1925. Mise à prix 20.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M^e VERANT, notaire.

Reconstituant énergique Régénérateur du sang. Tonique des muscles et des nerfs. LA TONITRINE est le REMÈDE SANS ÉGAL pour combattre victorieusement ANÉMIE, CHLOROSE, PALES COULEURS, LYMPHATISME, ASTHÉNIE, NEURASTHÉNIE.

CONSULTEZ L'imprimerie de « L'Ouest-Eclair » qui vous servira rapidement et dans de bonnes conditions 33, rue du Pré-Botté, RENNES. — Tél. 167

BEREDOU conserve le cidre doux (6 fr. p. 7 h.). BEREDOU fait bouillir vite le cidre, moultur rendement en alcool (10 fr. p. 10 h.). BEREDOU (10 fr. p. 15 h) donne une très belle couleur. BEREDOU (6 fr. p. 7 h) empêche le cidre de durcir, noircir, verdigriser, fier, enlève le goût de pourri. BEREDOU (10 fr. p. 15 h) nettoie les fûts à mauvais goût, moisi, pourri, ou ayant contenu des cidres acides ou filants. BEREDOU entève au cidre dur son goût acide et le rend buvable (5 fr. pour 3 h.). BEREDOU clarifie le cidre (6 fr. p. 10 h.). LABORATOIRES ADAM, GRANVILLE & DEPOTS

POUR LA FEMME

Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard, Pertes blanches, Maladies intérieures, Métrites, Fibrome, Salpingite, Ovarite, suites de Couches, guérira sûrement rien qu'en faisant usage de la

JOUVENCE de L'ABBE SOURY uniquement composée de plantes inoffensives jouissant de propriétés spéciales qui ont été étudiées et expérimentées pendant de longues années.

La JOUVENCE de L'ABBE SOURY est faite expressément pour guérir toutes les maladies de la femme. Elle les guérit bien parce qu'elle débarrasse l'intérieur de tous les éléments nuisibles; elle fait circuler le sang, décongestionne les organes, en même temps qu'elle les cicatrise.

La JOUVENCE de L'ABBE SOURY ne peut jamais être nuisible, et toute personne qui souffre d'une mauvaise circulation du sang, soit Variétés, Phlébites, Hémorroïdes, soit de l'Estomac, ou des Nerfs, Ovarite, Vapeurs, Etourdissements, soit malaises du

RETOUR D'AGE doit employer la JOUVENCE de L'ABBE SOURY en toute confiance, car elle guérit tous les jours des milliers de désespérés.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENNE DES DAMES. La boîte : 4 francs.

La JOUVENCE de L'ABBE SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon, 6 francs, plus impôt 6 fr. 75. — Total : 6 fr. 75.

Bien exiger la véritable JOUVENCE de L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER, en rouge.



Exiger ce portrait



FARINE ATÉ

VENTE EN GROS : D. TROCHU, SAINT-BRIEUC

Dépôt : QUIMPER, CORNIC-LE BUSQ, herboriste; PONT-GROIX, GUILLOUX, Pharm.; LANNILIS, BAZIN, négoc.; CLEDER, BOULCH, nég.; BRICQ, CARO, mar.-ferr.; ROSPORDEN, GUILLEMOT, mar.-ferr.; FOUENANT, KERANGAL, mar.-ferr.; ELLIANT, PELLETER, nég.; DOUARNENEZ, KERANGAL, mar.-ferr.; CHATEAUNEUF, LE ROY, mar.-ferr.; KERVEZ-ROSDOEN, NAGA; ROMANNOU-GOUEZEC, Vve RANNOU; PLOUIGNEAU, Vve GOURDEN; ST-HERNIN, J. LE BIHAN.

ON DEMANDE DEPOSITAIRES DANS LES LOCALITES NON REPRESENTÉES

POMMES ET CIDRES EN GROS
FUTAILLERIE NEUVES
LE COVEG ET DUBEE, r. Combat-des-Trente
Saint-Brieuc. Tél. : 0-71

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la Guérison rapide des Affections de Poitrine, des Rhumes, Grippe, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc.

Une ANNONCE dans l'OUEST-ECLAIR vous fera trouver l'EMPLOI que vous cherchez ou l'EMPLOYÉ que vous désirez

Pourquoi s'empoisonner LA BOUCHE puisque délicieuses au goût



Les Pastilles BRITANNIA

Elles sont recommandées aux Professionnels de la parole: Professeurs, Instituteurs, Prédicateurs, Chanteurs, etc.

Le SIROP BRITANNIA guérit infailliblement toutes ces maladies. Le flacon : 6 fr. dans les meilleures pharmacies et chez J. Berthier, à Grenoble, qui envoie 2 boîtes Pastilles Britannia contre 6 fr. 50; 1 flacon sirop contre 9 fr.; les deux boîtes et le sirop ensemble contre 13 fr.

Automobiles Th. SCHNEIDER, Besançon
28, Avenue Fontaine-Argent
DEUX MODELES, Robustes et Economiques
La-10 CV Tourisme : 90 km/h, 11 lit. aux 100 K.
La-10 CV Sport : 115 km/h, 13 lit. aux 100 K.

La Centrale de la Sauvagine ACHÈTE EN PRÉCÉDENTMENT : 149, boulevard Ney, à PARIS
Actuellement : 27, r. Gineux, PARIS (15^e)
Téléphone : Ségur 76-90 et 49-76

Table with 4 columns: Item, Grande, Moyenne, Petite. Rows include Martre g. jaune, Foulon g. bl., Putois, Renard m. av. q., Renard pl. av. q., Loure, Taupe hiver, Blaireau, Chats, Ecurieils, Marmottes, Belettes, Lapins.

ASPIR advertisement: Sans feu! Sans douleur! Sans danger! Chaque famille doit avoir la nouvelle VENTOUSE PNEUMATIQUE "ASPIR". Simple, Robuste, Pratique, Aseptique. Peut être posée par un enfant.

A ceux qui craignent LA TUBERCULOSE

Depuis la guerre, la tuberculose gagne et s'infiltré partout, à la ville, à la campagne, chez le riche, chez le pauvre, dans les milieux où l'on prend des précautions comme dans ceux où l'on vit sans hygiène; dans les familles les plus saines, comme dans les plus chargées d'hérédités pathologiques.

Cachets de Pulmicure

constituent une arme puissante permettant à l'organisme fatigué ou en mauvais état de se défendre contre le terrible fléau. Le PULMICURE réminéralise le corps humain, le nourrit, le tonifie, fournit aux cellules un judicieux mélange de sels phosphatés calciques permettant la phagocytose, c'est-à-dire la lutte contre le microbe.

Défendez-vous en prenant du PULMICURE. Recommandez ces bienfaisants cachets à tous les affaiblis, à tous les surmenés, à tous ceux qui craignent et veulent éviter la Tuberculose.

La boîte : 6 fr. 75, franco par poste, 7 fr. 25; les 3 boîtes (une cure), franco contre mandat de 20 fr. 25.

EON, GRANDE PHARMACIE DE FRANCE DINAN (C.O.U.N.). R. C. Dinan, N° 37.

- Toutes Pharmacies et chez les Principaux Dépositaires suivants: Rennes, Phie Divet, place de la Mairie; Fougères, Phie Corcier; Vire, Phie Marie; Dinard, Phie Tirel; Avranches, Phie Néon; Combourg, Phie Parent; Lamballe, Phie Pascal; St-Servan, Phie Day; Phie Courtois, 48, rue de la Mairie; Lorient, Phie Corlay; Saint-Malo, Phie Mougny, 9, rue St-Vincent; Concarneau, Phie Carrière; Vannes, Phie Renaud; Paramé, Phie Féraud; Malestroit, Phie Briand; Nantes, M. Gautier, 5, rue du Calvaire; Dol-de-Bretagne, Phie Capet et Hamard; Guingamp, Phie Le Negro; Pipriac, Phie Bellier; Baud, Phie Hardy; Brest, Lochat, pharmacien, 59, rue de la Mairie; Phie Foucher, 75, rue de Siam; Phie Courtois, 48, rue de la Mairie; Saint-Brieuc, Persenne, pharmacien, place du Martray; Lesneven, Phie Roudaut; Josselin, Phie Josset; Morlaix, Phie Barbier; Laval, Phie Lesgrain, 33, rue Jolivoile; Haver, Phie Leroux; Ferron-Guirec, M. Loro, pharmacien, M. Guichu, M. Le Page; Vitré, M. Desauzay; Palmpot, M. Lellèvre; Lannion, M. Guillaume; Mayenne, M. Hubert, pharmacien; Le Havre, MM. Lecomte et Wellacker, droguistes; Loudéac, M. Ragot, pharmacien; Redon, M. Riantant, pharmacien; Renazé, M. Berthelot, pharmacien; Fécamp, M. Gouttenoire; Médrac, Phie Cocar.

DANS VOTRE INTERET, POUR TOUS VOS ACHATS d'Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie, Lunetterie Maroquinerie, Fleurs d'oranger COUVERTS & COUTEAUX DE TABLE, etc...

J. PENNARUN, 8, Quai Carnot, CHATEAULIN

La Maison ayant des frais généraux très réduits lui permet de vendre beaucoup moins cher que sur catalogues, grandes villes ou partout ailleurs.

GRAND CHOIX D'ARTICLES pour MARIAGES et pour CADEAUX
Grand choix de Montres en tous genres, garanties
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
REPARATIONS SOIGNÉES ET GARANTIES
PRIX FIXE - MAISON DE CONFIANCE

GRAND CONCOURS des Cycles SPARTING

Pour répondre au désir d'un grand nombre de concurrents, qui ont égaré le règlement du Concours paru dans « L'Ouest-Eclair » du 10 novembre, nous donnons une dernière fois, ci-dessous, toutes les indications utiles pour pouvoir prendre part à ce Concours.

RÈGLEMENT

Un jeu de patience sera fourni gratuitement à toutes les personnes qui en feront la demande aux représentants des CYCLES SPARTING, ou directement à l'usine, 21, quai de la Prévalaye, à Rennes. Dans ce dernier cas, ne pas oublier de joindre un timbre pour la réponse.

Il s'agira de reconstituer une image, en disposant convenablement les morceaux du jeu de patience. Lorsque l'image sera entièrement reconstituée, coller les morceaux la composant sur une feuille de papier résistant, du format d'une carte postale ordinaire, inscrire lisiblement son nom et son adresse au dos de la figure ainsi reconstituée.

Pour départager les concurrents, ils auront à établir une liste des vingt-cinq meilleurs coureurs cyclistes, pris parmi ceux qui sont indiqués ci-dessous, en les classant par ordre de valeur. Ecrire cette liste (nous le répétons, par ordre de valeur), au dos du jeu de patience.

Sera classé premier le concurrent ayant remis la liste se rapprochant le plus de la liste-type, laquelle liste-type sera établie par la totalité des concurrents eux-mêmes, en prenant successivement les coureurs ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages comme premier, deuxième, troisième, etc...

UNE SEULE SOLUTION PAR PERSONNE SERA ACEPTÉE.

LISTE DES COUREURS

- Alain, Archambault, Acee, Aubry, Bertiaud, Senier, Sily (André), Sily (Ernest), Sily, Bellefleur, Brasier, Charruel, Chevallier, Constant, Goudé, Cupif, Davoine, Denis, Drouet, Flament, Gallard, Gautho, Goubert, Hensaux, Jaffredou, Janier, Joa, Joncour, Kerboul, Korgoff, Lanrio, Le Bihan, Labreton, Le Doaré, Ledermeur, Le Drogo, Le Gall, Le Goff, Leoutro, Lotournour, Levillain, Louvigné, Mayras, Manguy, Navarre, Nédelleo, Nogues, Oreal, Perly, Querelec, Raffaitin, Rault, Rerolle, Richard, Spruel, Thibault, Tho, Van den Broëlle, Van de Sip, Verbracken

Les solutions seront remises avant le 31 janvier 1925, sous enveloppe cachetée non affranchie, aux représentants des CYCLES SPARTING qui ont fourni les jeux de patience, elles pourront également être envoyées (sous enveloppe affranchie) aux CYCLES SPARTING, 21, quai de la Prévalaye, à RENNES, ceci pour les concurrents éloignés des représentants. La clôture générale du Concours aura lieu le 31 janvier 1925. La liste-type des coureurs, et celle des cinquante bénéficiaires des prix seront données dans l'Ouest-Eclair, aussitôt que les opérations du classement seront terminées.

QUINQUANTE PRIX, dont TROIS BICYCLETES sont affectés à ce concours, la liste détaillée en est parue dans l'Ouest-Eclair du 27 novembre.

CONSERVER SOIGNEUSEMENT CE RÈGLEMENT

LA CONSTIPATION ABRÈGE LA VIE

Elle engendre, favorise, entretient et complique les maladies de dépression : elle est la cause initiale de la vieillesse prématurée. La thérapeutique moderne, d'après les recherches de nos plus illustres savants, reconnaît que la plupart des éléments morbides s'élaborent, prennent naissance et se développent dans l'intestin. Véritable égout collecteur de l'organisme, l'intestin est le siège de fermentations favorables aux microbes, aux toxines et autres poisons organiques de toute nature. Ces fermentations sont d'autant plus actives, la pullulation des microbes est d'autant plus intense que l'intestin est plus encombré. L'accumulation des matières fécales constitue un véritable bouillon de culture dans lequel les microbes, les toxines, les poisons intestinaux les plus virulents naissent, se développent, se reproduisent avec une effrayante rapidité. Dans son trajet circulatoire à travers toutes les parties du corps, le sang véhicule et disperse ces semences de maladies, ces éléments de décrépitude qui minent les constitutions les plus robustes. Et l'on s'étonne des signes prématurés de vieillesse chez tel homme, de la beauté qui s'étiolé chez telle femme, de la mollesse, du manque de force de tel jeune homme, de l'anémie, du teint chlorotique de telle jeune fille.

NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN

Interrogez-les : ils avoueront qu'ils sont constipés. Et c'est de là que viennent tous leurs maux, depuis l'anémie, la Chlorose jusqu'aux maladies d'Estomac, depuis la Goutte et les Rhumatismes jusqu'à l'Eczéma, l'Artériosclérose et la Neurasthénie. A tous ces malheureux qui souffrent par leur faute, qui empoisonnent leur existence, qui abrègent leur vie, il faut dire, il faut répéter sans se lasser :

LES PILULES DUPUIS

préviennent, combattent, suppriment la CONSTIPATION

ELLES REUSSISSENT LA OU TOUT A ECHOUÉ

LES PILULES DUPUIS rétablissent toujours la liberté de l'intestin ; elles assurent d'une façon régulière, automatique, l'évacuation quotidienne des résidus, des déchets intestinaux ; elles expulsent les éléments fermentescibles au sein desquels vivent les microbes, agents infectieux des maladies les plus graves.

Constipés, quelles que soient l'ancienneté et l'opiniâtreté de votre constipation, vous pouvez être certains que les PILULES DUPUIS vous en débarrasseront.

Eviter l'encombrement intestinal, assurer la liberté du ventre, pratiquer journellement l'expulsion des fermentations microbiennes qui menacent à toute heure la santé, c'est le seul moyen d'éviter nombre de maladies, de retarder l'apparition de la vieillesse, de conserver aux organes un fonctionnement régulier et au corps entier toute l'activité de la jeunesse.

LES PILULES DUPUIS FONT TOUT CELA

Les exiger dans toutes les pharmacies, la boîte 2 fr. 20, portant une étoile rouge sur le couvercle. Les mots « Dupuis Lille » sont imprimés en noir sur chaque pilule de couleur rouge.

Dépôt général: Ch. BAILLÉUIL, docteur en pharmacie, 109, rue Léon-Gambetta, LILLE